

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD.

Membres en exercice : 32  
 Membres présents : 28  
 Date de la convocation : 28/03/2024  
 Nombre de votants : 30

**Présents** Olivier BIRON, Carine BOMPERIN, Emmanuelle BOUTOLLEAU, Joël BRET, Anne DE PARSEVAL, Dominique DURAND, Emmanuel FERRE, Nathalie FRAUD, Chantal GUERINEAU, Cécile GUILLOTEAU, Jean-Michel LAUNAY, Isabelle LE BRUSQUET, Emmanuelle MAILLOCHEAU, Florence MASSON, Raphaël MOUSSET, Sarah MICHON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Josiane NATIVELLE, Patrice PAGEAUD, Michel PAILLUSSON, Sébastien PAJOT, Jean-François PEROCHEAU, Joël PEROCHEAU, Peggy POTEREAU, Lynda PRUVOST, Sarah RENAUD, Didier RETAILLEAU et Michel VALLA lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Excusés** Bernard GAUVRIT (donne pouvoir à Nathalie FRAUD) et Mickaël ONILLON (donne pouvoir à Michel VALLA).

**Absents** Guillaume MALLARD et Guy RAPITEAU.

**Secrétaire de réunion** de Michel VALLA

### Délibération **BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF** **RGLT\_24\_248\_57 2024**

Monsieur le Vice-président en charge des Finances rappelle à l'Assemblée que dans le prolongement du débat sur les orientations budgétaires du 13 mars 2024, le budget primitif 2024 de la Communauté de communes du Pays des Achards s'établit selon les modalités présentées ci-dessous ;

- Le budget annexe « Assainissement » est construit à partir de la nomenclature comptable M49 ;
- Le budget annexe « Assainissement » s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans la maquette budgétaire.

A titre d'information, le budget primitif 2024 pour le budget annexe « Assainissement » s'établit comme suit :

SECTION	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2024	BP 2023	%	BP 2024	BP 2023	%
Fonctionnement	2 482 902,66	2 579 039,94	-3,7	2 482 902,66	2 579 039,94	-3,7
Investissement	2 058 604,68	2 354 920,96	-12,6	2 058 604,68	2 354 920,96	-12,6
<b>TOTAL</b>	<b>4 541 507,34</b>	<b>4 933 960,90</b>	<b>-8,0</b>	<b>4 541 507,34</b>	<b>4 933 960,90</b>	<b>-8,0</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 mars 2023 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Communauté de communes du Pays des Achards approuvé par délibération du Conseil communautaire du 22 novembre 2023 ;

Considérant la maquette budgétaire, ci-annexée ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- D'adopter le budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe « Assainissement » tel que présenté dans la maquette jointe ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Le Président,  
Patrice PAGEAUD

Secrétaire de séance  
Michel VALLA



Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits,  
Pour copie conforme au registre  
Acte publié sur le site internet de la  
Communauté de Communes du Pays des  
Achards le 12 avril 2024

# ASSAINISSEMENT

## Dépenses de fonctionnement

Chap. - Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution entre CA 2023 et BP 2024
011 - Charges à caractère général	875 254,76 €	861 028,76 €	975 791,00 €	13,33%
012 - Charges de personnel	216 000,00 €	202 152,15 €	209 575,00 €	3,67%
65 - Autres charges de gestion courante	400,00 €	350,49 €	2 010,00 €	473,48%
66 - Charges financières	95 300,19 €	90 223,77 €	86 500,00 €	-4,13%
67 - Charges exceptionnelles	7 200,00 €	7 163,25 €	5 000,00 €	-30,20%
68 - Provisions CET + créances irrécouvrables	- €	- €	2 270,23 €	
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 194 154,95 €</b>	<b>1 160 918,42 €</b>	<b>1 281 146,23 €</b>	<b>10,36%</b>
042 - Opération ordre transfert entre sections	513 157,77 €	513 157,77 €	450 000,00 €	-12,31%
022 - Dépenses imprevues	- €	- €	10 000,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	871 727,22 €	- €	741 756,43 €	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 384 884,99 €</b>	<b>513 157,77 €</b>	<b>1 201 756,43 €</b>	<b>134,19%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 579 039,94 €</b>	<b>1 674 076,19 €</b>	<b>2 482 902,66 €</b>	<b>48,31%</b>

## Recettes de fonctionnement

Chap. - Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution entre CA 2023 et BP 2024
70 - Ventes produits fabriqués, prestations	1 821 878,54 €	1 839 622,95 €	2 000 200,00 €	8,73%
75 - Autres produits de gestion courante	45 055,14 €	49 049,64 €	8 000,00 €	-83,69%
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 866 933,68 €</b>	<b>1 888 672,59 €</b>	<b>2 008 200,00 €</b>	<b>-83,69%</b>
042 - Opération ordre de transfert entre sections	63 843,00 €	63 843,00 €	70 000,00 €	
002 - Excédent cumulé	648 263,26 €	- €	404 702,66 €	9,64%
<b>TOTAL</b>	<b>2 579 039,94 €</b>	<b>1 952 515,59 €</b>	<b>2 482 902,66 €</b>	<b>27,16%</b>

### Affectation des résultats 2023 au budget 2024

Excédent de fonctionnement 2023	278 439,40 €
Excédent de fonctionnement reporté 2022	648 263,26 €
<b>Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2023</b>	<b>926 702,66 €</b>
Solde disponible affecté à l'exécution du virement en recette de fonctionnement sur le budget 2024	404 702,66 €
Compte 002	
Solde disponible affecté à l'exécution du virement en recette d'investissement sur le budget 2024	522 000,00 €
Compte 1068	

# ASSAINISSEMENT

## Dépenses d'investissement

Chap. - Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution entre CA 2023 et BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles	136 401,61 €	35 546,12 €	117 576,10 €	230,77%
21 - Immobilisations corporelles	1 586 764,23 €	1 169 052,01 €	773 057,31 €	-33,87%
23 - Immobilisations en cours	196 500,99 €	2 470,09 €	459 000,00 €	18482,32%
Total opérations d'équipement	50 643,81 €	12 091,64 €	118 489,00 €	879,92%
16 - Emprunts et dettes assimilées	320 767,32 €	283 444,96 €	391 453,84 €	38,11%
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 291 077,96 €</b>	<b>1 502 604,82 €</b>	<b>1 859 576,25 €</b>	<b>23,76%</b>
040 - Opération ordre transfert entre sections	63 843,00 €	63 843,00 €	70 000,00 €	9,64%
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>63 843,00 €</b>	<b>63 843,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>9,64%</b>
001 - Déficit antérieur reporté	- €	- €	129 028,43 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 354 920,96 €</b>	<b>1 566 447,82 €</b>	<b>2 058 604,68 €</b>	<b>31,42%</b>

## Recettes d'investissement

Chap. - Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution entre CA 2023 et BP 2024
13 - Subventions d'investissement	61 019,27 €	15 245,00 €	177 166,52 €	1062,13%
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,08 €	- €	167 681,73 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	522 000,00 €	
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>61 019,35 €</b>	<b>15 245,00 €</b>	<b>866 848,25 €</b>	
021 - Virement de la section de fonctionnement	871 727,22 €	- €	741 756,43 €	
040 - Opération ordre transfert	513 157,77 €	513 157,77 €	450 000,00 €	-12,31%
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 384 884,99 €</b>	<b>513 157,77 €</b>	<b>1 191 756,43 €</b>	<b>132,24%</b>
001 - Excédent cumulé	909 016,62 €	- €	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 354 920,96 €</b>	<b>528 402,77 €</b>	<b>2 058 604,68 €</b>	<b>289,59%</b>

Affectation des résultats 2023 au budget 2024	
Déficit d'investissement 2023	-1 038 045,05 €
Excédent d'investissement reporté 2022	909 016,62 €
<b>Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2023</b>	<b>-129 028,43 €</b>
Solde disponible affecté à l'exécution du virement en	
<b>dépense d'investissement sur le budget 2024</b>	<b>-129 028,43 €</b>

Compte 001

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD.

Membres en exercice : 32

Membres présents : 28

Date de la convocation :

Nombre de votants : 30

04/04/2024

**Présents** Olivier BIRON, Carine BOMPERIN, Emmanuelle BOUTOLLEAU, Joël BRET, Anne DE PARSEVAL, Dominique DURAND, Emmanuel FERRE, Nathalie FRAUD, Chantal GUERINEAU, Cécile GUILLOTEAU, Jean-Michel LAUNAY, Isabelle LE BRUSQUET, Emmanuelle MAILLOCHEAU, Florence MASSON, Raphaël MOUSSET, Sarah MICHON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Josiane NATIVELLE, Patrice PAGEAUD, Michel PAILLUSSON, Sébastien PAJOT, Jean-François PEROCHEAU, Joël PEROCHEAU, Peggy POTEREAU, Lynda PRUVOST, Sarah RENAUD, Didier RETAILLEAU et Michel VALLA lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Excusés** Bernard GAUVRIT (donne pouvoir à Nathalie FRAUD) et Mickaël ONILLON (donne pouvoir à Michel VALLA).

**Absents** Guillaume MALLARD et Guy RAPITEAU.

**Secrétaire de réunion** de Michel VALLA

## Délibération **BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES** **RGLT\_24\_247\_56 RESULTATS 2023**

Monsieur le Vice-président en charge des Finances rappelle qu'une fois les comptes de gestion et administratif approuvés par l'Assemblée, les résultats doivent être affectés. Ainsi, conformément aux instructions M14 et M57, l'assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2023 à la suite de l'adoption du compte administratif en conformité avec le compte de gestion ;

Considérant que les résultats comptables de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 674 076,19	1 566 447,82
RECETTES	1 952 515,59	528 402,77
RESULTAT 2023	278 439,40	- 1 038 045,05
RESULTAT 2022	648 263,26	909 016,62
RESULTAT CUMULE	926 702,66	- 129 028,43

L'affectation proposée pour le Budget primitif 2024 du budget annexe Assainissement est la suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES		Déficit D/001
		129 028,43
RECETTES	Excédent R/002	Excédent R/1068
	404 702,66	522 000,00

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.2311-11 ;

Vu les instructions budgétaires M14 et M57 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'affectation du résultat 2023 du compte administratif du budget annexe Assainissement comme suit :
  - Affectation en réserves au 1068 : 522 000 € ;
  - Report au compte R002 (fonctionnement) : 404 702,66 € ;
  - Report au compte D001 (investissement) : - 129 028,43 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Le Président,  
Patrice PAGEAUD

Secrétaire de séance  
Michel VALLA



Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits,  
Pour copie conforme au registre  
Acte publié sur le site internet de la  
Communauté de Communes du Pays des  
Achards le 12 avril 2024

# ASSAINISSEMENT

## Dépenses de fonctionnement

Chap. - Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution entre CA 2023 et BP 2024
011 - Charges à caractère général	875 254,76 €	861 028,76 €	975 791,00 €	13,33%
012 - Charges de personnel	216 000,00 €	202 152,15 €	209 575,00 €	3,67%
65 - Autres charges de gestion courante	400,00 €	350,49 €	2 010,00 €	473,48%
66 - Charges financières	95 300,19 €	90 223,77 €	86 500,00 €	-4,13%
67 - Charges exceptionnelles	7 200,00 €	7 163,25 €	5 000,00 €	-30,20%
68 - Provisions CET + créances irrécouvrables	- €	- €	2 270,23 €	
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 194 154,95 €</b>	<b>1 160 918,42 €</b>	<b>1 281 146,23 €</b>	<b>10,36%</b>
042 - Opération ordre transfert entre sections	513 157,77 €	513 157,77 €	450 000,00 €	-12,31%
022 - Dépenses imprévues	- €	- €	10 000,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	871 727,22 €	- €	741 756,43 €	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 384 884,99 €</b>	<b>513 157,77 €</b>	<b>1 201 756,43 €</b>	<b>134,19%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 579 039,94 €</b>	<b>1 674 076,19 €</b>	<b>2 482 902,66 €</b>	<b>48,31%</b>

## Recettes de fonctionnement

Chap. - Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution entre CA 2023 et BP 2024
70 - Ventes produits fabriqués, prestations	1 821 878,54 €	1 839 622,95 €	2 000 200,00 €	8,73%
75 - Autres produits de gestion courante	45 055,14 €	49 049,64 €	8 000,00 €	-83,69%
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 866 933,68 €</b>	<b>1 888 672,59 €</b>	<b>2 008 200,00 €</b>	<b>-83,69%</b>
042 - Opération ordre de transfert entre sections	63 843,00 €	63 843,00 €	70 000,00 €	
002 - Excédent cumulé	648 263,26 €	- €	404 702,66 €	9,64%
<b>TOTAL</b>	<b>2 579 039,94 €</b>	<b>1 952 515,59 €</b>	<b>2 482 902,66 €</b>	<b>27,16%</b>

### Affectation des résultats 2023 au budget 2024

Excédent de fonctionnement 2023	278 439,40 €
Excédent de fonctionnement reporté 2022	648 263,26 €
<b>Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2023</b>	<b>926 702,66 €</b>
Solde disponible affecté à l'exécution du virement en recette de fonctionnement sur le budget 2024	404 702,66 €
Solde disponible affecté à l'exécution du virement en recette d'investissement sur le budget 2024	522 000,00 €

Compte 002

Compte 1068

# ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_247\_56-DE

## Dépenses d'investissement

Chap. - Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution entre CA 2023 et BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles	136 401,61 €	35 546,12 €	117 576,10 €	230,77%
21 - Immobilisations corporelles	1 586 764,23 €	1 169 052,01 €	773 057,31 €	-33,87%
23 - Immobilisations en cours	196 500,99 €	2 470,09 €	459 000,00 €	18482,32%
Total opérations d'équipement	50 643,81 €	12 091,64 €	118 489,00 €	879,92%
16 - Emprunts et dettes assimilées	320 767,32 €	283 444,96 €	391 453,84 €	38,11%
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 291 077,96 €</b>	<b>1 502 604,82 €</b>	<b>1 859 576,25 €</b>	<b>23,76%</b>
040 - Opération ordre transfert entre sections	63 843,00 €	63 843,00 €	70 000,00 €	9,64%
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>63 843,00 €</b>	<b>63 843,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>9,64%</b>
001 - Déficit antérieur reporté	- €	- €	129 028,43 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 354 920,96 €</b>	<b>1 566 447,82 €</b>	<b>2 058 604,68 €</b>	<b>31,42%</b>

## Recettes d'investissement

Chap. - Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution entre CA 2023 et BP 2024
13 - Subventions d'investissement	61 019,27 €	15 245,00 €	177 166,52 €	1062,13%
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,08 €	- €	167 681,73 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	522 000,00 €	
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>61 019,35 €</b>	<b>15 245,00 €</b>	<b>866 848,25 €</b>	
021 - Virement de la section de fonctionnement	871 727,22 €	- €	741 756,43 €	
040 - Opération ordre transfert	513 157,77 €	513 157,77 €	450 000,00 €	-12,31%
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 384 884,99 €</b>	<b>513 157,77 €</b>	<b>1 191 756,43 €</b>	<b>132,24%</b>
001 - Excédent cumulé	909 016,62 €	- €	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 354 920,96 €</b>	<b>528 402,77 €</b>	<b>2 058 604,68 €</b>	<b>289,59%</b>

Affectation des résultats 2023 au budget 2024	
Déficit d'investissement 2023	-1 038 045,05 €
Excédent d'investissement reporté 2022	909 016,62 €
<b>Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2023</b>	<b>-129 028,43 €</b>
Solde disponible affecté à l'exécution du virement en dépense d'investissement sur le budget 2024	
	-129 028,43 €

Compte 001



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF

SLOW

**PAYS**  **DES ACHARDS**  
chaque jour à vos côtés

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

## BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de communes du Pays des Achards.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'EPCI. Il doit être voté par le Conseil communautaire avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce document présente le projet de budget primitif 2024 qui a été établi conformément aux orientations budgétaires proposées lors du Conseil communautaire du 13 mars 2024.

Il se compose du budget principal et de 6 budgets annexes :

- Ordures ménagères ;
- Assainissement ;
- Centre aquatique ;
- Office de tourisme ;
- SPANC ;
- Zones d'activités.

Il est rappelé que les informations financières essentielles ont été détaillées dans le Débat sur les Orientations Budgétaires :

- Le contexte économique ;
- La trajectoire de la LPFP 2023-2027 et de la LF 2024 ;
- L'épargne ;
- Les dépenses d'équipements ;
- Les recettes de fonctionnement ;
- Les dépenses de fonctionnement ;
- La dette.

# SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF

## I – LE BUDGET PRINCIPAL

- A- Recettes de fonctionnement
- B- Répartition des recettes de fonctionnement
- C- Dépenses de fonctionnement
- D- Répartition des dépenses de fonctionnement
- E- Recettes d'investissement
- F- Dépenses d'investissement

## II – LES BUDGETS ANNEXES

- A- Budget Ordures ménagères
- B- Budget Assainissement
- C- Budget Centre aquatique
- D- Budget Office de tourisme
- E- Budget SPANC
- F- Budget Zones d'activités

## III – LA BALANCE GENERALE

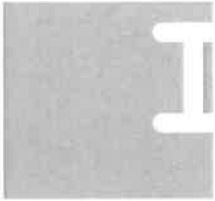
Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF

SLO 



# LE BUDGET PRINCIPAL

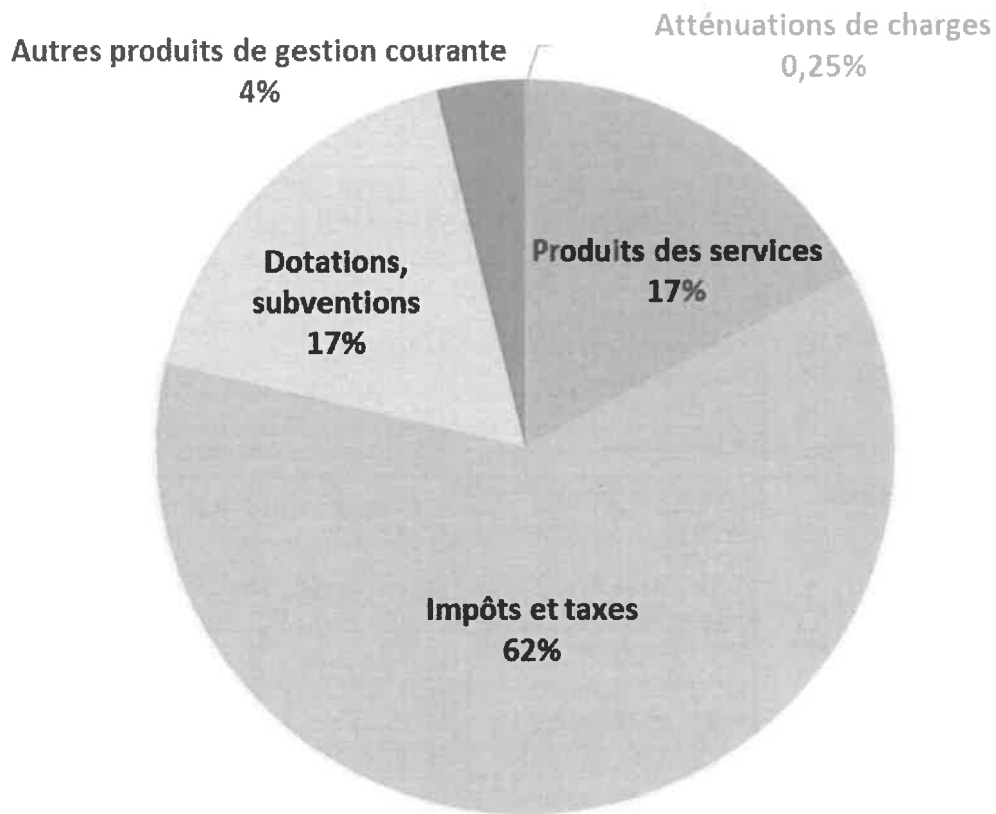
A

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Propositions
<b>Produits des services</b>  <b>3 368 830,00 €</b>  <b>Soit + 5,52 % par rapport à 2023</b>	Autres droits stationnement et location	9 000,00 €
	Redevances services culturel, loisir, social, périscolaires	1 450 700,00 €
	Autres prestations de services	3 120,00 €
	Mise à disposition personnel	1 860 060,00 €
	Remboursements frais B.A. et régies municipales	45 950,00 €
<b>Impôts et taxes</b>  <b>12 196 847,00 €</b>  <b>Soit + 4,61 % par rapport à 2023</b>	Produits TH TF CFE	5 526 000,00 €
	TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales)	203 496,00 €
	IFER (Imposition Forf. sur Entrep.Réseau)	102 498,00 €
	Autres impôts locaux	0,00 €
	Attribution de compensation	1 528 100,00 €
	Fonds péréquation	295 641,00 €
	Taxe milieux aquatiques et inondations	120 000,00 €
	Taxes de séjour	227 560,00 €
	Fraction de TVA	2 565 155,00 €
Autres taxes	1 628 397,00 €	
<b>Dotations et subventions</b>  <b>3 452 915,90 €</b>  <b>Soit - 2,20 % par rapport à 2023</b>	Dotation intercommunalité	528 214,00 €
	Dotation de compensation	258 442,00 €
	FCTVA	50 000,00 €
	Participations Etat, Régions, Départements, Communes et autres organismes	567 647,90 €
	Etat - Compensation CET	1 456 050,00 €
	Etat - Compensation exonération taxes foncière	591 562,00 €
	Autres attributions	1 000,00 €
<b>Produits de gestion courante</b> <b>776 650,60 €</b> <b>Soit - 14,04 % par rapport à 2023</b>	Loyers	297 630,60 €
	Excédent des budgets	478 520,00 €
	Remboursement médailles - Passeport civisme	500,00 €
<b>Atténuation de charges</b> <b>50 000,00 €</b> <b>Soit -50,40 % par rapport à 2023</b>		
	Remboursement rémunérations personnel	50 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b> <b>Soit + 2,35 % par rapport à 2023</b>		<b>19 845 243,50 €</b>
<b>Opérations d'ordre</b> <b>200 000,00 €</b> <b>Soit + 99,13 % par rapport à 2023</b>		
	Opérations ordre transfert entre sections	200 000,00 €
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>		<b>1 922 410,19 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> <b>Soit + 6,05 % par rapport à 2023</b>		<b>21 967 653,69 €</b>

**B**

## REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



C

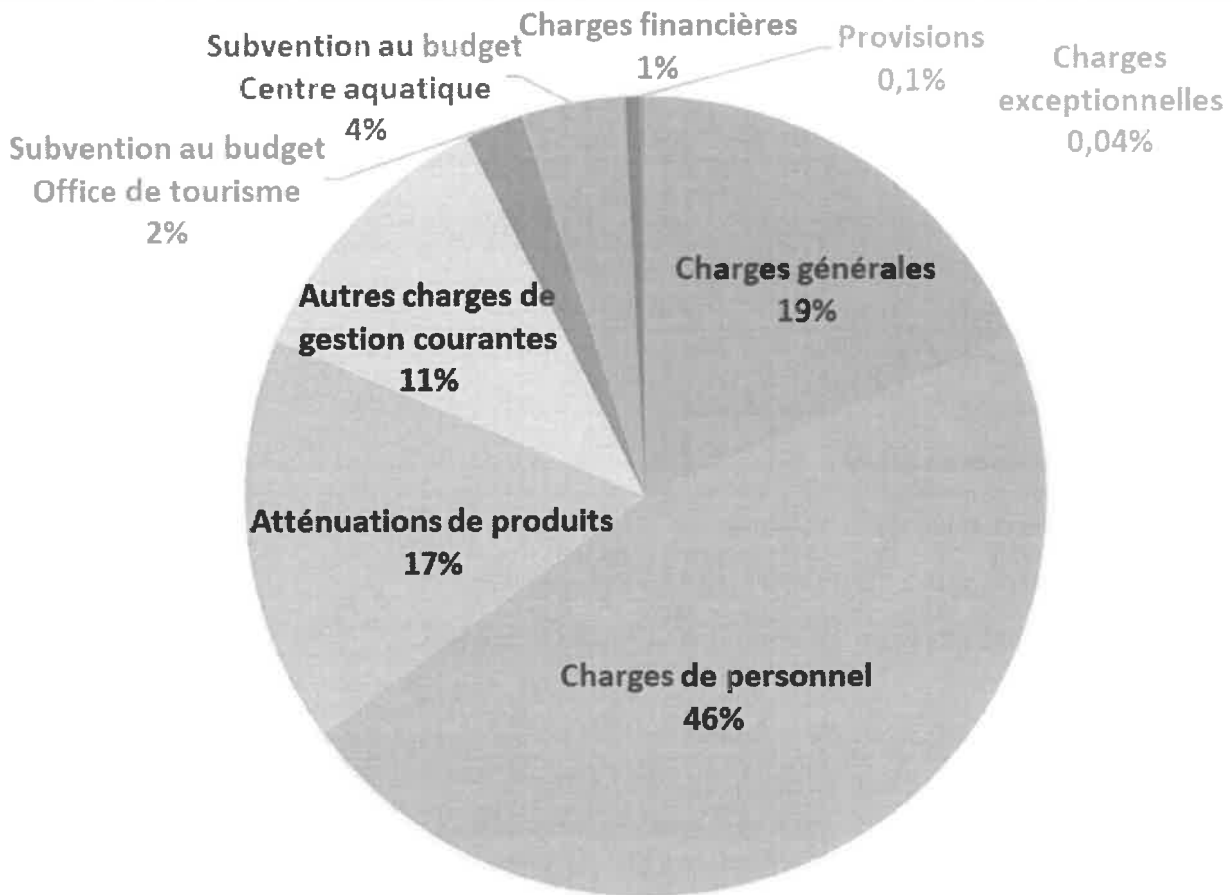
## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Propositions
<b>Charges à caractère générale</b> <b>3 215 851,36 €</b> <b>Soit + 2,49 % par rapport à 2023</b>	Fournitures et consommables, alimentation, énergie	860 563,16 €
	Entretien bâtiments, terrains, voirie, matériel	401 555,00 €
	Contrats, maintenance	172 980,00 €
	Crédit-bail immobilier, locations mobilières et immobilières	56 975,00 €
	Primes d'assurances, frais d'études, documentation, formation	107 314,34 €
	Honoraires, frais de déplacement et de missions	15 100,00 €
	Fournitures scolaires, livres, disques	96 182,50 €
	Annonces, publications et impressions	52 495,00 €
	Fêtes et cérémonie	41 513,00 €
	Frais d'affranchissements et de télécommunication	166 580,00 €
	Prestations de services	538 457,29 €
	Transports collectifs, voyages et déplacements	110 865,00 €
	Concours divers, remb. Frais aux communes membres du GFP et autres services extérieurs	559 027,07 €
Taxes foncières et autres impôts	36 244,00 €	
<b>Charges de personnel</b> <b>8 075 678,00 €</b> <b>Soit + 5,06 % par rapport à 2023</b>	Frais de personnel	8 075 678,00 €
<b>Autres charges de gestion</b> <b>3 100 385,24 €</b> <b>Soit + 2,28 % par rapport à 2023</b>	Indemnités élus	130 398,40 €
	Droit d'utilisation et autres	63 200,00 €
	Déficit budgets annexes administratifs	1 139 136,84 €
	Contribution SDIS	280 000,00 €
	Contribution fonds compens. ch. territoriales	105 300,00 €
	Autres contributions	58 700,00 €
	Subvention associations personnes privées	1 321 650,00 €
Créances admises en non-valeur	2 000,00 €	
<b>Atténuations de produits</b> <b>2 867 030,00 €</b> <b>Soit + 5,08 % par rapport à 2023</b>	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs et autres restitution dégrèvt	2 300,00 €
	Dotation de solidarité communautaire	2 286 330,00 €
	FNGIR	460 000,00 €
	Fonds péréquation	78 400,00 €
	Reverst, restitution et prélèvt divers	40 000,00 €
<b>Charges financières</b> <b>108 300,00 €</b> <b>Soit + 21,25 % par rapport à 2023</b>	Intérêts	90 500,00 €
	Intérêts - Rattachement des ICNE	6 500,00 €
	Remboursement Intérêts emprunt	11 300,00 €
<b>Charges exceptionnelles</b> <b>27 287,65 €</b> <b>Soit + 46,98 % par rapport à 2023</b>	Charges exceptionnelles gestion	19 787,65 €
	Titres annulés	7 500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b> <b>Soit + 4,21 % par rapport à 2023</b>		<b>17 394 532,25 €</b>
<b>Autofinancement dégagé</b> <b>4 573 121,44 €</b> <b>Soit + 13,68 % par rapport à 2023</b>	Virement à la section d'investissement	2 573 121,44 €
	Dotations aux amortissements	2 000 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> <b>Soit + 6,05 % par rapport à 2023</b>		<b>21 967 653,69 €</b>

SLOW

D

# REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT





Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF

E

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

		Reports	Nouvelles propositions	Budget total
<b>Dotations, fonds divers et réserves</b> 754 000,00 € Soit + 302% par rapport à 2023	FCTVA	54 000,00 €	700 000,00 €	754 000,00 €
<b>Subventions d'investissement</b> 170 325,53 € Soit -75,77% par rapport à 2023	Subventions bâtiment	1 280,00 €	0,00 €	1 280,00 €
	Subventions écoles	10 924,53 €	0,00 €	10 924,53 €
	Subventions GEMAPI	55 366,30 €	3 980,00 €	59 346,30 €
	Subventions habitat	36 399,60 €	19 199,10 €	55 598,70 €
	Subventions accueil de loisirs	1 176,00 €	32 000,00 €	33 176,00 €
	Subventions urbanisme	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Emprunts et dettes assimilées</b> 40 763,00 € Soit -96,40% par rapport à 2023	Prêts CAF accueils de loisirs	40 763,00 €	0,00 €	40 763,00 €
<b>Autres immobilisations financières</b> 10 000,00 € Soit +8,85% par rapport à 2023	Remboursement de l'aide versée aux agriculteurs	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Produits des cessions d'immobilisation</b> 110 000,00 € Soit -17,42% par rapport à 2023	Reprise du tracteur Energreen	0,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €
<b>Opérations</b> 2 341 327,72 €	Opération 51 - Aménagement numérique	85 101,67 €	0,00 €	85 101,67 €
	Opération 78 - Itinéraire cyclable	53 711,38 €	0,00 €	53 711,38 €
	Opération 90 - Foyer des jeunes Martinet	138 216,00 €	0,00 €	138 216,00 €
	Opération 93 - Mobilités actives	23 037,00 €	0,00 €	23 037,00 €
	Opération 96 - Aménagement cyclo échangeur	573 000,00 €	412 368,00 €	985 368,00 €
	Opération 98 - Extension restaurant scolaire St Julien des Landes	313 197,03 €	0,00 €	313 197,03 €
	Opération 99 - Complexe centre de loisirs - pôle élémentaire Beaulieu sous la Roche	0,00 €	273 720,00 €	273 720,00 €
	Opération 102 - France services	48 409,53 €	0,00 €	48 409,53 €
	Opération 103 - Pôle maternel Ste Flaive des Loups	287 512,40 €	0,00 €	287 512,40 €
	Opération 104 - Extension France services	104 054,71 €	0,00 €	104 054,71 €
	Opération 107 - Réhabilitation pôle maternel Nieul le Dolent	24 000,00 €	5 000,00 €	29 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b> Soit -49,96% par rapport à 2023		<b>1 850 149,15 €</b>	<b>1 576 267,10 €</b>	<b>3 426 416,25 €</b>
<b>Opérations d'ordre</b> 4 673 121,44 € Soit + 11,54 % par rapport à 2023	Dotations aux amortissements	0,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
	Amortissement des subventions	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	2 573 121,44 €	2 573 121,44 €
<b>Résultat d'investissement reporté</b>		0,00 €	2 665 252,94 €	2 665 252,94 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> Soit -2,46% par rapport à 2023		<b>1 850 149,15 €</b>	<b>8 914 641,48 €</b>	<b>10 764 790,63 €</b>

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF

F

# DEPENSES D' INVESTISSEMENT

		Reports	Nouvelles propositions	Budget total
<b>Emprunts et dettes assimilées</b> 654 600,00 € <b>Soit + 3,49% par rapport à 2023</b>	Remboursement du capital	0,00 €	602 100,00 €	602 100,00 €
	Remboursement du capital des emprunts enfance-jeunesse non transférés à la CCPA	0,00 €	42 500,00 €	42 500,00 €
	Remboursement du capital des emprunts CAF	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Immobilisations incorporelles</b> 519 457,87 € <b>Soit -58,75% par rapport à 2023</b>	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanismes	11 880,00 €	21 000,00 €	32 880,00 €
	Frais d'études bâtiments	54 649,20 €	48 000,00 €	102 649,20 €
	Frais d'études GEMAPI	1 500,00 €	23 700,00 €	25 200,00 €
	Frais d'études habitat	138 216,12 €	0,00 €	138 216,12 €
	Frais d'études urbanisme	18 550,00 €	5 000,00 €	23 550,00 €
	Frais d'insertion bâtiment	0,00 €	800,00 €	800,00 €
	Frais d'insertion urbanisme	1 020,00 €	4 000,00 €	5 020,00 €
	Frais d'insertion divers	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
	Logiciel finances	8 394,00 €	0,00 €	8 394,00 €
	Logiciel RH	7 320,00 €	6 000,00 €	13 320,00 €
	Logiciel SIG	12 640,55 €	2 000,00 €	14 640,55 €
Logiciels divers	33 888,00 €	118 400,00 €	152 288,00 €	
<b>Subventions d'équipement versées</b> 354 277,89 € <b>Soit -15,82% par rapport à 2023</b>	Fonds de concours	23 053,00 €	0,00 €	23 053,00 €
	Bonus vélo	269,75 €	30 000,00 €	30 269,75 €
	Dispositif Ma haie bocagère	16 300,00 €	0,00 €	16 300,00 €
	Habitat (Eco-pass, OPAH, PTRE)	81 104,14 €	100 000,00 €	181 104,14 €
	Installations assainissement non collectif	18 551,00 €	60 000,00 €	78 551,00 €
	Bornes pour les pharmacies	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Outils en main	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
<b>Immobilisations corporelles</b> 1 462 337,91 € <b>Soit -37,23% par rapport à 2023</b>	Equipements voirie	392 431,89 €	416 500,00 €	808 931,89 €
	Equipements bâtiments	16 340,99 €	13 200,00 €	29 540,99 €
	Equipements écoles	18 682,78 €	176 970,00 €	195 652,78 €
	Equipements restaurants scolaires	1 933,69 €	42 220,00 €	44 153,69 €
	Equipements accueils de mineurs	0,00 €	49 900,00 €	49 900,00 €
	Equipements GEMAPI	6 235,20 €	23 630,00 €	29 865,20 €
	Equipements mobilités	9 362,86 €	38 350,00 €	47 712,86 €
	Equipements informatique	50 643,15 €	117 000,00 €	167 643,15 €
	Equipements bibliothèque	0,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €
	Equipements zones d'activités	0,00 €	66 500,00 €	66 500,00 €
	Equipements divers	2 427,35 €	11 510,00 €	13 937,35 €
<b>Immobilisation en cours</b> 2 835 411,99 € <b>Soit +6,98% par rapport à 2023</b>	Travaux accueil de loisirs de St Julien des Landes	100 602,44 €	0,00 €	100 602,44 €
	Travaux pôle santé de Beaulieu sous la Roche	0,00 €	48 600,00 €	48 600,00 €
	Travaux pôle santé des Achards	0,00 €	345 000,00 €	345 000,00 €
	Travaux siège de la CCPA	0,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €
	Travaux divers	0,00 €	2 231 209,55 €	2 231 209,55 €
<b>Autres immobilisations financières</b> 100 000,00 € <b>Soit +100% par rapport à 2023</b>				
	Prêt méthanisation	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
<b>Opérations</b> 3 038 204,97 €	Opération 51 - Aménagement numérique	0,00 €	152 000,00 €	152 000,00 €
	Opération 71 - Rénovation école La Chapelle Hermier	591,79 €	0,00 €	591,79 €
	Opération 73 - Cuisine intercommunale	12 240,00 €	0,00 €	12 240,00 €
	Opération 79 - Aménagement classe élémentaire Ste Flaive des Loups	903,66 €	0,00 €	903,66 €
	Opération 90 - Foyer des jeunes Martinet	32 019,52 €	394 100,00 €	426 119,52 €
	Opération 91 - GEMAPI	285,60 €	0,00 €	285,60 €
	Opération 96 - Aménagement cyclo échangeur	1 270 939,11 €	292 775,28 €	1 563 714,39 €
	Opération 98 - Extension restaurant scolaire St Julien des Landes	77 124,89 €	500,00 €	77 624,89 €
	Opération 99 - Complexe centre de loisirs - pôle élémentaire Beaulieu sous la Roche	242 864,12 €	1 000,00 €	243 864,12 €
	Opération 101 - Agrandissement des ateliers	22 800,00 €	252 800,00 €	275 600,00 €
	Opération 103 - Pôle maternel Ste Flaive des Loups	66 895,66 €	84 000,00 €	150 895,66 €
	Opération 104 - Extension France services	44 236,18 €	50 000,00 €	94 236,18 €
	Opération 105 - Restaurant scolaire Les Achards	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	Opération 106 - Restaurant scolaire St Georges de Pointindoux	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	Opération 107 - Réhabilitation pôle maternel Nieul le Dolent	13 624,16 €	6 505,00 €	20 129,16 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

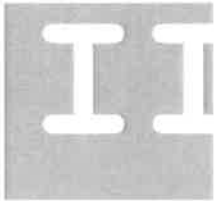
Publié le

*SLOW*

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF

		Reports	Nouvelles propositions	Budget total
AP/CP  1 500 500,00 €	Autorisation de programme 2023001 - Pôle maternel de Ste Flaive des Loups	0,00 €	612 000,00 €	612 000,00 €
	Autorisation de programme 2023002 - Réhabilitation restaurant scolaire et accueil de loisirs de St Julien des Landes	0,00 €	688 500,00 €	688 500,00 €
	Autorisation de programme 2024001 - Pôle élémentaire et accueil de loisirs de Beaulieu sous la Roche	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b> Soit -2,83% par rapport à 2023		<b>2 810 520,80 €</b>	<b>7 654 269,83 €</b>	<b>10 464 790,63 €</b>
Autofinancement dégagé 300 000,00 € Soit + 12,27 % par rapport à 2023	Dotations aux amortissements	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
	Amortissement des subventions	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> Soit -2,46% par rapport à 2023		<b>2 810 520,80 €</b>	<b>7 954 269,83 €</b>	<b>10 764 790,63 €</b>

*SLOW*



# LES BUDGETS ANNEXES

A

# BUDGET ORDURES MENAGERES

## PROJET DE BUDGET 2024 - BUDGET ORDURES MENAGERES

### Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
<u>Charges courantes</u> 491 804,73 €	<u>Produits des services</u> 2 312 000,00 €
<u>Charges de personnel</u> 767 250,00 €	
<u>Intérêts d'emprunts</u> 4 883,00 €	
<u>Cotisations trivalis</u> 795 675,00 €	<u>Subventions</u> 14 650,00 €
<u>Autres charges et provisions</u> 21 605,99 €	<u>FTCVA</u> 800,00 €
<u>Dépenses imprévues</u> 10 000,00 €	<u>Remboursement sinistres</u> 45 000,00 €
<u>Dotations aux amortissements</u> 242 410,00 €	<u>Amortissement subventions</u> 10 000,00 €
<u>Virement à la section d'investissement</u> 219 444,71 €	<u>Excédent antérieur</u> 170 623,43 €

2 553 073,43 €

2 553 073,43 €

### Investissement

DEPENSES	RECETTES
<u>Remboursement emprunts</u> 171 485,00 €	<u>Excédent de fonctionnement capitalisé</u> 147 000,00 €
<u>Frais d'insertion et logiciels</u> 16 844,00 €	<u>Virement de la section de fonctionnement</u> 219 444,71 €
<u>Equipements</u> 915 590,57 €	<u>Dotations aux amortissements</u> 242 410,00 €
<u>Travaux</u> 135 123,71 €	<u>Excédent antérieur</u> 640 188,57 €
<u>Amortissement subventions</u> 10 000,00 €	

1 249 043,28 €

1 249 043,28 €

#### Section de fonctionnement (+17,19% budget 2023)

**Dépenses** : augmentation des charges de personnel (+215K€, soit +39%)

**Recettes** : augmentation de la recette de la redevance incitative (+190K€)

#### Section d'investissement (-0,62% budget 2023)

**Dépenses** : renouvellement de deux camions (+750K€)

B

# BUDGET ASSAINISSEMENT

## PROJET DE BUDGET 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT

### Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
<u>Charges courantes</u> 975 791,00 €	<u>Produits des services</u> 2 000 200,00 €
<u>Charges de personnel</u> 209 575,00 €	
<u>Intérêts d'emprunts</u> 86 500,00 €	
<u>Autres charges et provisions</u> 9 280,23 €	
<u>Dépenses imprévues</u> 10 000,00 €	<u>Autres produits</u> 8 000,00 €
<u>Dotations aux amortissements</u> 450 000,00 €	<u>Amortissement subventions</u> 70 000,00 €
<u>Virement à la section d'investissement</u> 741 756,43 €	<u>Excédent antérieur</u> 404 702,66 €

2 482 902,66 €

2 482 902,66 €

### Investissement

DEPENSES	RECETTES
<u>Remboursement emprunts</u> 391 453,84 €	<u>Subventions</u> 177 166,52 €
<u>Frais d'études</u> 117 576,10 €	<u>Emprunt</u> 167 681,73 €
<u>Travaux et équipements</u> 1 232 057,31 €	<u>Excédent de fonctionnement capitalisé</u> 522 000,00 €
<u>Opérations</u> 118 489,00 €	<u>Virement de la section de fonctionnement</u> 741 756,43 €
<u>Amortissement subventions</u> 70 000,00 €	<u>Dotations aux amortissements</u> 450 000,00 €
<u>Déficit antérieur</u> 129 028,43 €	

2 058 604,68 €

2 058 604,68 €

#### Section de fonctionnement (-3,73% budget 2023)

**Dépenses** : les charges courantes ont augmenté de 11,49% (+100K€), tandis que les charges de personnel ont diminué de 2,97% (-6K) suite à un ajustement de la répartition du temps de travail des agents sur plusieurs services

**Recettes** : augmentation de la recette des participations et taxes +9,79%

#### Section d'investissement (-12,58% budget 2023)

**Dépenses** : réhabilitation des réseaux d'eau usées



# BUDGET CENTRE AQUATIQUE

## PROJET DE BUDGET 2024 - BUDGET CENTRE AQUATIQUE

### Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
<u>Charges courantes</u> 345 040,00 €	<u>Entrées, abonnements</u> 270 000,00 €
<u>Charges de personnel</u> 607 800,00 €	<u>Recettes diverses</u> 58 050,00 €
	<u>Subvention d'équilibre du budget principal</u> 730 419,00 €
<u>Autres charges et provisions</u> 2 557,00 €	
<u>Dotation aux amortissements</u> 117 535,00 €	<u>Amortissement subventions</u> 14 463,00 €
<u>Virement à la section d'investissement</u> 291 861,93 €	<u>Excédent antérieur</u> 291 861,93 €
<b>1 364 793,93 €</b>	<b>1 364 793,93 €</b>

### Investissement

DEPENSES	RECETTES
<u>Portail usagers</u> 2 815,00 €	<u>Dotations aux amortissements</u> 117 535,00 €
<u>Equipements divers</u> 43 194,52 €	<u>Virement de la section de fonctionnement</u> 291 861,93 €
<u>Immobilisations en cours</u> 874 946,78 €	
	<u>Excédent antérieur</u> 526 022,37 €
<u>Amortissement subventions</u> 14 463,00 €	
<b>935 419,30 €</b>	<b>935 419,30 €</b>

#### Section de fonctionnement (-2,04% budget 2023)

**Dépenses** : charges courantes -12,33%  
Charges de personnel +10,02%

**Recettes** : subvention exceptionnelle du budget principal en diminution par rapport aux prévisions 2023 (-5,53%)

#### Section d'investissement (+1,63% budget 2023)

**Dépenses** : peu de dépenses d'investissement (matériel de nettoyage, refecton carrelage, équipements divers)

D

# BUDGET OFFICE DE TOURISME

## PROJET DE BUDGET 2024 - BUDGET OFFICE DE TOURISME

### Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
<u>Charges courantes</u> 143 560,00 €	<u>Billetterie</u> 10 000,00 €
<u>Charges de personnel</u> 251 400,00 €	<u>Recettes diverses</u> 4 000,00 €
<u>Autres charges et provisions</u> 4 880,00 €	<u>Subvention d'équilibre du budget principal</u> 408 707,84 €
<u>Dotations aux amortissements</u> 23 445,00 €	<u>Excédent antérieur</u> 577,16 €
<b>423 285,00 €</b>	<b>423 285,00 €</b>

### Investissement

DEPENSES	RECETTES
<u>Logiciels</u> 17 911,24 €	<u>Dotations aux amortissements</u> 23 445,00 €
<u>Equipements divers</u> 1 000,00 €	
<u>Déficit antérieur</u> 4 533,76 €	
<b>23 445,00 €</b>	<b>23 445,00 €</b>

<b>Section de fonctionnement</b> (-4,37% budget 2023)
<b>Dépenses</b> : virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement en 2023 qui n'est pas nécessaire en 2024 (54K€)
<b>Recettes</b> : subvention exceptionnelle du budget principal en diminution par rapport aux prévisions 2023 (-4,16%)

<b>Section d'investissement</b> (-68,16% budget 2023)
<b>Dépenses</b> : Acquisition d'un logiciel de caisse (7K€) et de parcours (6,5K€)



E

## BUDGET SPANC

## PROJET DE BUDGET 2024 - BUDGET SPANC

**Fonctionnement**

DEPENSES	RECETTES
<u>Charges courantes</u> 4 395,00 €	<u>Facturation des contrôles et pénalités</u> 40 400,00 €
<u>Charges de personnel</u> 32 700,00 €	
<u>Autres charges et provisions</u> 506,40 €	
<u>Dépenses imprévues</u> 1 000,00 €	
<u>Dotations aux amortissements</u> 1 750,00 €	
<u>Virement à la section d'investissement</u> 26 801,22 €	<u>Excédent antérieur</u> 26 752,62 €
<b>67 152,62 €</b>	<b>67 152,62 €</b>

**Investissement**

DEPENSES	RECETTES
<u>Droits et concessions</u> 5 000,00 €	<u>Dotations aux amortissements</u> 1 750,00 €
<u>Equipements divers</u> 36 745,38 €	<u>Virement de la section de fonctionnement</u> 26 801,22 €
	<u>Excédent antérieur</u> 13 194,16 €
<b>41 745,38 €</b>	<b>41 745,38 €</b>

**Section de fonctionnement**  
 (+21,96% budget 2023)

**Dépenses** : les charges courantes et les charges de personnel ont été ajustés par rapport à 2023 (+37K€)

**Section d'investissement**  
 (-0,93% budget 2023)



# BUDGET ZONES D'ACTIVITES

## PROJET DE BUDGET 2024 - BUDGET ZONES D'ACTIVITES

### Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
<u>Charges courantes</u> 3 025 688,68 €	<u>Ventes</u> 409 580,00 €
	<u>Stocks</u> 3 416 038,02 €
<u>Autres charges</u> 824 530,00 €	
<u>Stocks</u> 3 144 623,10 €	<u>Excédent antérieur</u> 3 169 223,76 €
<b>6 994 841,78 €</b>	<b>6 994 841,78 €</b>

### Investissement

DEPENSES	RECETTES
<u>Stocks</u> 3 416 038,02 €	<u>Emprunt</u> 3 883 544,37 €
<u>Déficit antérieur</u> 3 612 129,45 €	<u>Stocks</u> 3 144 623,10 €
<b>7 028 167,47 €</b>	<b>7 028 167,47 €</b>

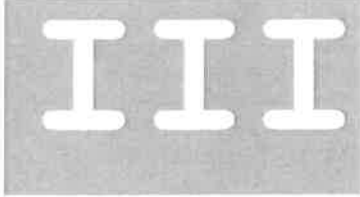
Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

*SLOW*

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF



# LA BALANCE GENERALE

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF

**SLOW**

## BUDGET PRINCIPAL

SECTION	BUDGET TOTAL 2023		BUDGET PRIMITIF 2024		EVOLUTION EN %
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	20 714 635,85	20 714 635,85	21 967 653,69	21 967 653,69	6,05%
INVESTISSEMENT	11 036 503,88	11 036 503,88	10 764 790,63	10 764 790,63	-2,46%
<b>TOTAL</b>	<b>31 751 139,73</b>	<b>31 751 139,73</b>	<b>32 732 444,32</b>	<b>32 732 444,32</b>	<b>3,09%</b>

## BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

SECTION	BUDGET TOTAL 2023		BUDGET PRIMITIF 2024		EVOLUTION EN %
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	2 178 650,72	2 178 650,72	2 553 073,43	2 553 073,43	17,19%
INVESTISSEMENT	1 256 807,53	1 256 807,53	1 249 043,28	1 249 043,28	-0,62%
<b>TOTAL</b>	<b>3 435 458,25</b>	<b>3 435 458,25</b>	<b>3 802 116,71</b>	<b>3 802 116,71</b>	<b>10,67%</b>

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

SECTION	BUDGET TOTAL 2023		BUDGET PRIMITIF 2024		EVOLUTION EN %
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	2 579 039,94	2 579 039,94	2 482 902,66	2 482 902,66	-3,73%
INVESTISSEMENT	2 354 920,96	2 354 920,96	2 058 604,68	2 058 604,68	-12,58%
<b>TOTAL</b>	<b>4 933 960,90</b>	<b>4 933 960,90</b>	<b>4 541 507,34</b>	<b>4 541 507,34</b>	<b>-7,95%</b>

## BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

SECTION	BUDGET TOTAL 2023		BUDGET PRIMITIF 2024		EVOLUTION EN %
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	1 393 167,93	1 393 167,93	1 364 793,93	1 364 793,93	-2,04%
INVESTISSEMENT	920 426,87	920 426,87	935 419,30	935 419,30	1,63%
<b>TOTAL</b>	<b>2 313 594,80</b>	<b>2 313 594,80</b>	<b>2 300 213,23</b>	<b>2 300 213,23</b>	<b>-0,58%</b>

## BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

SECTION	BUDGET TOTAL 2023		BUDGET PRIMITIF 2024		EVOLUTION EN %
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	442 627,53	442 627,53	423 285,00	423 285,00	-4,37%
INVESTISSEMENT	73 629,99	73 629,99	23 445,00	23 445,00	-68,16%
<b>TOTAL</b>	<b>516 257,52</b>	<b>516 257,52</b>	<b>446 730,00</b>	<b>446 730,00</b>	<b>-13,47%</b>

### BUDGET ANNEXE SPANC

SECTION	BUDGET TOTAL 2023		BUDGET PRIMITIF 2024		EVOLUTION EN %
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	55 061,60	55 061,60	67 152,62	67 152,62	21,96%
INVESTISSEMENT	42 135,76	42 135,76	41 745,38	41 745,38	-0,93%
<b>TOTAL</b>	<b>97 197,36</b>	<b>97 197,36</b>	<b>108 898,00</b>	<b>108 898,00</b>	<b>12,04%</b>

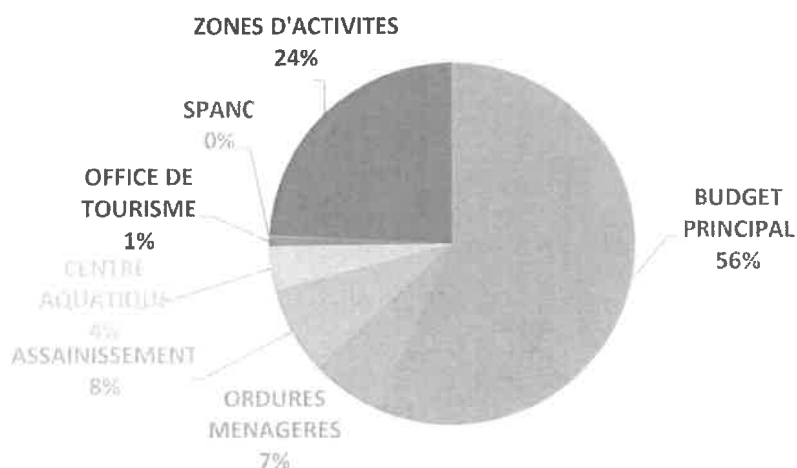
### BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

SECTION	BUDGET TOTAL 2023		BUDGET PRIMITIF 2024		EVOLUTION EN %
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	5 250 790,97	5 250 790,97	6 994 841,78	6 994 841,78	33,22%
INVESTISSEMENT	5 226 622,78	5 226 622,78	7 028 167,47	7 028 167,47	34,47%
<b>TOTAL</b>	<b>10 477 413,75</b>	<b>10 477 413,75</b>	<b>14 023 009,25</b>	<b>14 023 009,25</b>	<b>33,84%</b>

### BUDGET CONSOLIDÉ

SECTION	BUDGET TOTAL 2023		BUDGET PRIMITIF 2024		EVOLUTION EN %
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	32 613 974,54	32 613 974,54	35 853 703,11	35 853 703,11	9,93%
INVESTISSEMENT	20 911 047,77	20 911 047,77	22 101 215,74	22 101 215,74	5,69%
<b>TOTAL</b>	<b>53 525 022,31</b>	<b>53 525 022,31</b>	<b>57 954 918,85</b>	<b>57 954 918,85</b>	<b>8,28%</b>

### REPARTITION PAR BUDGET





SLOW

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Numéro SIRET  
24850053000105**

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population  
est de 3500 habitants et plus CC DU PAYS DES  
ACHARDS**

POSTE COMPTABLE DE : SGC LES SABLES D'OLONNE

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 49 (1)

**Budget primitif**

**BUDGET : ASSAINISSEMENT (2)**

**ANNEE 2024**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	32
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	34
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	35
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	36
A3.2 - Etalement des provisions	37
A4.1 - Equilibre des opérations financières	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	38
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	39
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	40
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	43
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	2 482 902,66	2 078 200,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 404 702,66
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>2 482 902,66</b>	<b>2 482 902,66</b>

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	1 369 700,00	2 019 958,16
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	559 876,25	38 646,52
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 129 028,43	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>2 058 604,68</b>	<b>2 058 604,68</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>4 541 507,34</b>	<b>4 541 507,34</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	875 254,76	0,00	975 791,00	975 791,00	975 791,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	216 000,00	0,00	209 575,00	209 575,00	209 575,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	400,00	0,00	2 010,00	2 010,00	2 010,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 091 654,76</b>	<b>0,00</b>	<b>1 187 376,00</b>	<b>1 187 376,00</b>	<b>1 187 376,00</b>
66	Charges financières	95 300,19	0,00	86 500,00	86 500,00	86 500,00
67	Charges exceptionnelles	7 200,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		2 270,23	2 270,23	2 270,23
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 194 154,95</b>	<b>0,00</b>	<b>1 291 146,23</b>	<b>1 291 146,23</b>	<b>1 291 146,23</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	871 727,22		741 756,43	741 756,43	741 756,43
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	513 157,77		450 000,00	450 000,00	450 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 384 884,99</b>		<b>1 191 756,43</b>	<b>1 191 756,43</b>	<b>1 191 756,43</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 579 039,94</b>	<b>0,00</b>	<b>2 482 902,66</b>	<b>2 482 902,66</b>	<b>2 482 902,66</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

2 482 902,66

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 821 878,54	0,00	2 000 200,00	2 000 200,00	2 000 200,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	45 055,14	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 866 933,68</b>	<b>0,00</b>	<b>2 008 200,00</b>	<b>2 008 200,00</b>	<b>2 008 200,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>1 866 933,68</b>	<b>0,00</b>	<b>2 008 200,00</b>	<b>2 008 200,00</b>	<b>2 008 200,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	63 843,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>63 843,00</b>		<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 930 776,68</b>	<b>0,00</b>	<b>2 078 200,00</b>	<b>2 078 200,00</b>	<b>2 078 200,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

404 702,66

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

2 482 902,66

#### Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (8)**

1 121 756,43

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	136 401,61	99 456,10	18 120,00	18 120,00	117 576,10
21	Immobilisations corporelles	1 586 764,23	386 057,31	387 000,00	387 000,00	773 057,31
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	196 500,99	0,00	459 000,00	459 000,00	459 000,00
	Total des opérations d'équipement	50 643,81	37 059,00	81 430,00	81 430,00	118 489,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 970 310,64</b>	<b>522 572,41</b>	<b>945 550,00</b>	<b>945 550,00</b>	<b>1 468 122,41</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	320 767,32	37 303,84	354 150,00	354 150,00	391 453,84
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>320 767,32</b>	<b>37 303,84</b>	<b>354 150,00</b>	<b>354 150,00</b>	<b>391 453,84</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 291 077,96</b>	<b>559 876,25</b>	<b>1 299 700,00</b>	<b>1 299 700,00</b>	<b>1 859 576,25</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	63 843,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>63 843,00</b>		<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 354 920,96</b>	<b>559 876,25</b>	<b>1 369 700,00</b>	<b>1 369 700,00</b>	<b>1 929 576,25</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>129 028,43</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 058 604,68</b>
---	---------------------

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	61 019,27	38 646,52	138 520,00	138 520,00	177 166,52
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,08	0,00	167 681,73	167 681,73	167 681,73
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>61 019,35</b>	<b>38 646,52</b>	<b>306 201,73</b>	<b>306 201,73</b>	<b>344 848,25</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	522 000,00	522 000,00	522 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>522 000,00</b>	<b>522 000,00</b>	<b>522 000,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>61 019,35</b>	<b>38 646,52</b>	<b>828 201,73</b>	<b>828 201,73</b>	<b>866 848,25</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	871 727,22		741 756,43	741 756,43	741 756,43

CC DU PAYS DES ACHARDS - ASSAINISSEMENT - BP -

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	513 157,77		450 000,00		
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00		
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 384 884,99</b>		<b>1 191 756,43</b>	<b>1 191 756,43</b>	<b>1 191 756,43</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 445 904,34</b>	<b>38 646,52</b>	<b>2 019 958,16</b>	<b>2 019 958,16</b>	<b>2 058 604,68</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 058 604,68</b>
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (8)**

**1 121 756,43**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	975 791,00		975 791,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	209 575,00		209 575,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 010,00		2 010,00
66	Charges financières	86 500,00	0,00	86 500,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	2 270,23	450 000,00	452 270,23
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
023	Virement à la section d'investissement		741 756,43	741 756,43
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>1 291 146,23</b>	<b>1 191 756,43</b>	<b>2 482 902,66</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 482 902,66</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	70 000,00	70 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	391 453,84	0,00	391 453,84
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	118 489,00		118 489,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	117 576,10	0,00	117 576,10
21	Immobilisations corporelles (6)	773 057,31	0,00	773 057,31
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	459 000,00	0,00	459 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>1 859 576,25</b>	<b>70 000,00</b>	<b>1 929 576,25</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>129 028,43</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 058 604,68</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000 200,00		2 000 200,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00		8 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	70 000,00	70 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation – Total</b>	<b>2 008 200,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>2 078 200,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>404 702,66</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 482 902,66</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	177 166,52	0,00	177 166,52
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	167 681,73	0,00	167 681,73
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		450 000,00	450 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		741 756,43	741 756,43
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>344 848,25</b>	<b>1 191 756,43</b>	<b>1 536 604,68</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>522 000,00</b>
------------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 058 604,68</b>
---	---------------------



*SLOW*

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>875 254,76</b>	<b>975 791,00</b>	<b>975 791,00</b>
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 500,00	3 000,00	3 000,00
6066	Carburants	2 100,00	2 200,00	2 200,00
611	Sous-traitance générale	715 370,00	798 800,00	798 800,00
6135	Locations mobilières	900,00	1 500,00	1 500,00
61523	Entretien, réparations réseaux	22 000,00	32 000,00	32 000,00
61551	Entretien matériel roulant	800,00	2 200,00	2 200,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 300,00	300,00	300,00
6156	Maintenance	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6161	Multirisques	1 920,00	4 620,00	4 620,00
618	Divers	82 375,00	85 400,00	85 400,00
6222	Commissions recouvrement redevance	25 697,00	26 730,00	26 730,00
6226	Honoraires	0,00	100,00	100,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	300,00	300,00	300,00
6231	Annonces et insertions	200,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	70,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	170,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	600,00	360,00	360,00
627	Services bancaires et assimilés	180,00	100,00	100,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	16 200,00	14 400,00	14 400,00
63512	Taxes foncières	270,00	281,00	281,00
6378	Autres taxes et redevances	302,76	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>216 000,00</b>	<b>209 575,00</b>	<b>209 575,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	216 000,00	209 500,00	209 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	50,00	50,00
648	Autres charges de personnel	0,00	25,00	25,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>400,00</b>	<b>2 010,00</b>	<b>2 010,00</b>
6541	Créances admises en non-valeur	400,00	1 200,00	1 200,00
6542	Créances éteintes	0,00	800,00	800,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	10,00	10,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>1 091 654,76</b>	<b>1 187 376,00</b>	<b>1 187 376,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>95 300,19</b>	<b>86 500,00</b>	<b>86 500,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	90 375,36	80 000,00	80 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	4 924,83	6 500,00	6 500,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>7 200,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 200,00	5 000,00	5 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>2 270,23</b>	<b>2 270,23</b>
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	1 249,00	1 249,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	1 021,23	1 021,23
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e + f</b>		<b>1 194 154,95</b>	<b>1 291 146,23</b>	<b>1 291 146,23</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>871 727,22</b>	<b>741 756,43</b>	<b>741 756,43</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>513 157,77</b>	<b>450 000,00</b>	<b>450 000,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	513 157,77	450 000,00	450 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 384 884,99</b>	<b>1 191 756,43</b>	<b>1 191 756,43</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 384 884,99</b>	<b>1 191 756,43</b>	<b>1 191 756,43</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 579 039,94</b>	<b>2 482 902,66</b>	<b>2 482 902,66</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 482 902,66</b>
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	14 500,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-8 000,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	6 500,00

SLOW

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 821 878,54	2 000 200,00	2 000 200,00
704	Travaux	90 000,00	85 000,00	85 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 396 588,54	1 574 000,00	1 574 000,00
70613	Participations assainissement collectif	318 280,00	325 000,00	325 000,00
7068	Autres prestations de services	17 010,00	16 200,00	16 200,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	45 055,14	8 000,00	8 000,00
7588	Autres	45 055,14	8 000,00	8 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		<b>1 866 933,68</b>	<b>2 008 200,00</b>	<b>2 008 200,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a + b + c + d		<b>1 866 933,68</b>	<b>2 008 200,00</b>	<b>2 008 200,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	63 843,00	70 000,00	70 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	63 843,00	70 000,00	70 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>63 843,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>1 930 776,68</b>	<b>2 078 200,00</b>	<b>2 078 200,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>404 702,66</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 482 902,66</b>
---	---------------------

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>136 401,61</b>	<b>18 120,00</b>	<b>18 120,00</b>
2031	Frais d'études	130 801,61	15 120,00	15 120,00
2033	Frais d'insertion	800,00	1 000,00	1 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	4 800,00	2 000,00	2 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>1 586 764,23</b>	<b>387 000,00</b>	<b>387 000,00</b>
21311	Bâtiments d'exploitation	970,09	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	12 165,00	4 000,00	4 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	1 471 357,86	330 000,00	330 000,00
2154	Matériel industriel	29 917,00	20 000,00	20 000,00
21562	Service d'assainissement	55 085,86	30 000,00	30 000,00
2182	Matériel de transport	13 568,42	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 700,00	1 000,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>196 500,99</b>	<b>459 000,00</b>	<b>459 000,00</b>
2313	Constructions	196 500,99	459 000,00	459 000,00
<b>75</b>	<b>Opération d'équipement n° 75 (5)</b>	<b>3 462,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>80</b>	<b>Opération d'équipement n° 80 (5)</b>	<b>13 624,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>85</b>	<b>Opération d'équipement n° 85 (5)</b>	<b>592,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>87</b>	<b>Opération d'équipement n° 87 (5)</b>	<b>26 930,00</b>	<b>81 430,00</b>	<b>81 430,00</b>
<b>88</b>	<b>Opération d'équipement n° 88 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>89</b>	<b>Opération d'équipement n° 89 (5)</b>	<b>582,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>97</b>	<b>Opération d'équipement n° 97 (5)</b>	<b>5 452,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 970 310,64</b>	<b>945 550,00</b>	<b>945 550,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>320 767,32</b>	<b>354 150,00</b>	<b>354 150,00</b>
1641	Emprunts en euros	277 652,32	311 000,00	311 000,00
1681	Autres emprunts	43 115,00	43 150,00	43 150,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>320 767,32</b>	<b>354 150,00</b>	<b>354 150,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>2 291 077,96</b>	<b>1 299 700,00</b>	<b>1 299 700,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>63 843,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur</b>	<b>63 843,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	45 611,00	70 000,00	70 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	18 232,00	0,00	0,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>63 843,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>2 354 920,96</b>	<b>1 369 700,00</b>	<b>1 369 700,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>559 876,25</b>
-----------------------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>129 028,43</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 058 604,68</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.



(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des ré

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>61 019,27</b>	<b>138 520,00</b>	<b>138 520,00</b>
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	51 752,77	137 000,00	137 000,00
1312	Subv. équipt Régions	6 750,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	2 516,50	1 520,00	1 520,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>0,08</b>	<b>167 681,73</b>	<b>167 681,73</b>
1641	Emprunts en euros	0,08	167 681,73	167 681,73
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>61 019,35</b>	<b>306 201,73</b>	<b>306 201,73</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>522 000,00</b>	<b>522 000,00</b>
1068	Autres réserves	0,00	522 000,00	522 000,00
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>522 000,00</b>	<b>522 000,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>61 019,35</b>	<b>828 201,73</b>	<b>828 201,73</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>871 727,22</b>	<b>741 756,43</b>	<b>741 756,43</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>513 157,77</b>	<b>450 000,00</b>	<b>450 000,00</b>
28031	Frais d'études	610,00	450 000,00	450 000,00
28121	Aménagement Terrains nus	127,00	0,00	0,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	3 689,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	93 471,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 870,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	52 556,67	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	16 164,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	23 327,22	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	66 224,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	241 030,52	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	4 403,96	0,00	0,00
28188	Autres	9 684,40	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>1 384 884,99</b>	<b>1 191 756,43</b>	<b>1 191 756,43</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 384 884,99</b>	<b>1 191 756,43</b>	<b>1 191 756,43</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 445 904,34</b>	<b>2 019 958,16</b>	<b>2 019 958,16</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>38 646,52</b>
----------------------------------	------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 058 604,68</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 75 (1)  
LIBELLE : REHABILITATION RESEAUX EAUX USEES BLSR

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>262 065,50</b>	<b>a 3 462,20</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 745,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	3 978,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	766,26	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>257 320,26</b>	<b>3 462,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	257 320,26	3 462,20	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>	<b>-3 462,20</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 80 (1)  
LIBELLE : REHABILITATION RESEAUX SFDL

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		284 377,83	a 13 624,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 374,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 374,66	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	274 003,17	13 624,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	274 003,17	13 624,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>	<b>-13 624,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 85 (1)  
LIBELLE : REHAB. RESEAUX EU RUE JOLLY LMA

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>844 350,85</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>26 170,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	25 897,09	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	273,47	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>818 180,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	818 180,29	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Sifow

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID : 085-248500530-20240410-RGLT24\_248\_57-BF

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 87 (1)  
LIBELLE : STEP LMA-SGDP

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>17 790,00</b>	<b>a 14 520,00</b>	<b>81 430,00</b>	<b>b 81 430,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>17 790,00</b>	<b>14 520,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	17 790,00	14 520,00	60 000,00	60 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 430,00</b>	<b>21 430,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	0,00	0,00	21 430,00	21 430,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>	<b>-95 950,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 88 (1)**  
**LIBELLE : REHAB. RESEAUX EU ARRIVEE STEP LCA**

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		332 316,40	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	235,07	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	235,07	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	332 081,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat <sup>n</sup> , matériel et outillage techni	332 081,33	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	0,00
---	------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 89 (1)  
LIBELLE : REHAB. RESEAUX EU LES ACHARDS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>320 612,55</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	12 831,49	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	12 831,49	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	307 781,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	307 781,06	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 97 (1)**  
**LIBELLE : NLD - AGENOR - REHABILITATION RESEAUX**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		111 352,50	a 5 452,80	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	111 352,50	5 452,80	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	111 352,50	5 452,80	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00 d
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-5 452,80</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

51000

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF

**A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					4 575 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 575 000,00									
137212	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/06/2022	30/09/2022	01/01/2023	780 000,00	F	Taux fixe à 1,76 %		1,760	EUR	T	P	O	A-1
22AS001	CREDIT AGRICOLE	02/11/2022	21/12/2022	10/03/2023	700 000,00	F	Taux fixe à 2,69 %		2,690	EUR	T	C	O	A-1
E01	CREDIT AGRICOLE	24/06/2005	28/06/2005	05/09/2005	300 000,00	V	(Euribor 3M + 0,614)-Floor 0 sur Euribor 3M		2,717	EUR	T	P	O	A-1
E13	DEXIA CL	30/05/2008	30/05/2008	01/02/2010	195 000,00	F	Taux fixe à 4,78 %		4,760	EUR	T	P	O	A-1
E17	CREDIT AGRICOLE	29/07/2008	29/07/2008	06/11/2008	200 000,00	F	Taux fixe à 5,21 %		5,210	EUR	A	P	O	A-1
E27	CREDIT AGRICOLE	04/10/2011	04/10/2011	15/03/2012	1 600 000,00	V	(Euribor 3M + 2,7)-Floor -2,7 sur Euribor 3M		4,250	EUR	T	C	O	A-1
E28	SFIL CAFFIL	08/04/2014	08/04/2014	01/08/2014	800 000,00	V	(Euribor 3M + 1,46)-Floor 0 sur Euribor 3M		1,785	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	différence remboursements (6)	d'annulation (7)	remboursement anticipé O/N	catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					765 737,50									
1681 Autres emprunts (total)					765 737,50									
150251601	Agence de l'Eau Loire Bretagne	12/01/2016	09/03/2016	30/04/2018	102 332,40	F	Taux fixe à 0 %		0,000	EUR	A	P	O	A-1
E31	Agence de l'Eau Loire Bretagne	13/02/2013	20/11/2013	31/12/2015	459 938,82	F	Taux fixe à 0 %		0,000	EUR	A	P	O	A-1
E32	Agence de l'Eau Loire Bretagne	22/09/2016	24/11/2016	31/12/2018	203 466,28	F	Taux fixe à 0 %		0,000	EUR	A	P	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>5 340 737,50</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)						
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 274 035,97						240 027,22	79 129,99	0,00	6 420,50	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 274 035,97						240 027,22	79 129,99	0,00	6 420,50	
137212	N	0,00	A-1	734 108,68	13,75	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760		46 699,00	12 530,84	0,00	2 971,46	
22AS001	N	0,00	A-1	665 000,00	18,94	F	Taux fixe à 2.69 %	2,717		35 000,00	17 535,44	0,00	941,50	
E01	N	0,00	A-1	25 740,13	1,43	V	(Euribor 3M + 0.514)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,720		16 954,41	864,94	0,00	23,06	
E13	N	0,00	A-1	67 146,69	4,83	F	Taux fixe à 4.76 %	4,846		12 189,49	2 980,75	0,00	428,73	
E17	N	0,00	A-1	102 040,47	8,85	F	Taux fixe à 5.21 %	5,210		9 174,32	5 316,31	0,00	725,75	
E27	N	0,00	A-1	640 000,00	7,96	V	(Euribor 3M + 2.7)-Floor -2.7 sur Euribor 3M	6,786		80 000,00	39 079,00	0,00	1 330,00	
E28	N	0,00	A-1	40 000,00	0,33	V	(Euribor 3M + 1.46)-Floor 0 sur Euribor 3M	5,622		40 000,00	822,71	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	

CC DU PAYS DES ACHARDS - ASSAINISSEMENT - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

150424500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)					
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>454 087,86</b>					<b>70 678,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		454 087,86					70 678,84	0,00	0,00	0,00
150251601	N	0,00	A-1	69 676,98	11,33		F	Taux fixe à 0 %	5 806,42	0,00	0,00	0,00
E31	N	0,00	A-1	248 117,18	8,00		F	Taux fixe à 0 %	55 137,16	0,00	0,00	0,00
E32	N	0,00	A-1	136 293,70	14,00		F	Taux fixe à 0 %	9 735,26	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>2 728 123,83</b>					<b>310 706,06</b>	<b>79 129,99</b>	<b>0,00</b>	<b>6 420,50</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couvertures, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 728 123,83	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture				Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00					0,00				0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

**A1.5**

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 15/04/2024  
 Reçu en préfecture le 15/04/2024  
 Publié le  
 ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF

S 10

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>A1.6</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>AUTRES DETTES</b>	

**A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

## A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2023-12-20

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2182 Matériel de transport	5	20/12/2023
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	20/12/2023
L	2188 Autres immobilisations corporelles	5	20/12/2023
L	2051 Concessions et droits similaires	2	20/12/2023
L	21562 Service d'assainissement - Matériel spécifique	5	20/12/2023
L	21532 Réseaux d'assainissement	30	20/12/2023
L	2154 Matériel industriel	5	20/12/2023
L	2315_Immo en cours_Installat., Matériels et Outil	30	20/12/2023
L	2115 Terrains bâtis	5	20/12/2023
L	2125_Immos reçues affectation_Agencemnt Aménag.	5	20/12/2023
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagement des constr	5	20/12/2023

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

## A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	2 270,23		0,00	2 270,23	0,00	2 270,23
CREANCES DOUTEUSES	1 021,23	10/04/2024	0,00	1 021,23	0,00	1 021,23
COMPTE EPARGNE TEMPS	1 249,00	10/04/2024	0,00	1 249,00	0,00	1 249,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>2 270,23</b>		<b>0,00</b>	<b>2 270,23</b>	<b>0,00</b>	<b>2 270,23</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

*SLOX*  
IV

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
ETALEMENT DES PROVISIONS**

**A3.2**

**A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
--------	-------	----------------------------	---------------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>424 150,00</b>	<b>424 150,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>354 150,00</b>	<b>354 150,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	311 000,00	311 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	43 150,00	43 150,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	70 000,00	70 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 191 756,43</b>	<b>III 1 191 756,43</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>1 191 756,43</b>	<b>1 191 756,43</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	450 000,00	450 000,00
28121	Aménagement Terrains nus	0,00	0,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	0,00	0,00
28131	Bâtiments	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00
28188	Autres	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	741 756,43	741 756,43

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>36,00</b>	<b>6,00</b>	<b>42,00</b>	<b>41,00</b>	<b>1,00</b>	<b>42,00</b>
Adjoint administratif territorial	C	11,00	5,00	16,00	16,00	0,00	16,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent contractuel	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>39,00</b>	<b>30,00</b>	<b>69,00</b>	<b>68,00</b>	<b>1,00</b>	<b>69,00</b>
Adjoint technique territorial	C	16,00	17,00	33,00	33,00	0,00	33,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1,00	8,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	3,00	3,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Agent contractuel	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent de maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Technicien principal de 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal de 2ème classe	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>6,00</b>	<b>6,00</b>	<b>1,00</b>	<b>6,00</b>
Agent social	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent social principal de 1ère classe	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial de jeunes enfants	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>



EFFETIFS POUR VUS SUR EMPLOI BUDGETAIRES EN ETPT (A) ID : 085-24850350-202404-10-ROG-24-248-57-BF

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			AGENTS TITULAIRES		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	AGENTS TITULAIRES	NON TITULAIRES		
Educateur territorial des A.P.S	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>18,00</b>	<b>18,00</b>	<b>36,00</b>	<b>1,00</b>	<b>36,00</b>	
Adjoint territorial d'animation	C	7,00	16,00	23,00	0,00	23,00	
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	3,00	2,00	5,00	0,00	5,00	
Agent contractuel	C	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	
Animateur	B	4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>103,00</b>	<b>57,00</b>	<b>160,00</b>	<b>4,00</b>	<b>160,00</b>	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1985. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non classés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Modif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1\* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2\* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1\* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2\* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3\* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4\* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-5\* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 332-8-6\* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 326-352 : Modalités particulières ; recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).  
 343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.  
 333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF

CC DU PAYS DES ACHARDS - ASSAINISSEMENT - BP - 2

SLOW

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**IV**  
**D**

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 30

VOTES :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par (1) Dominique DURAND,








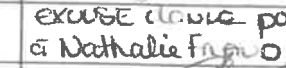




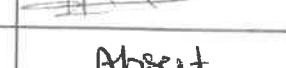
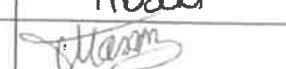
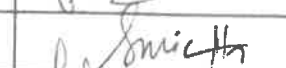


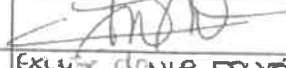
A LES ACHARDS le 10/04/2024

(1) Dominique DURAND,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A LES ACHARDS, le 10/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BIRON OLIVIER	
BOMPERIN CARINE	
BOUTOLLEAU EMMANUELLE	
BRET JOEL	
DE PARSEVAL ANNE	
DURAND DOMINIQUE	
FERRE EMMANUEL	
FRAUD NATHALIE	
GAUVRIT BERNARD	excuse donnée pour à Nathalie FRAUD
GUERINEAU CHANTAL	
GUILLOTEAU CECILE	
LAUNAY JEAN-MICHEL	
LE BRUSQUET ISABELLE	
MAILLOCHEAU EMMANUELLE	
MALLARD GUILLAUME	Absent
MASSON FLORENCE	
MICHON SARAH	
MIONIOT-BEAUMONT SYLVAIN	
MOUSSET RAPHAEL	
NATIVELLE JOSIANE	
ONILLON MICKAEL	excuse donnée pour à Michel VANVA



**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

IV  
D

PAGEAUD PATRICE	
PAILLUSSON MICHEL	
PAJOT SEBASTIEN	
PEROCHEAU JEAN-FRANCOIS	
PERROCHEAU JOEL	
POTEREAU PEGGY	
PRUVOST LYNDA	
RAPITEAU GUY	Absent
RENAUD SARAH	
RETAILLEAU DIDIER	
VALLA MICHEL	

Certifié exécutoire par (1) Dominique DURAND, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/04/2024, et de la publication le 10/04/2024

A LES ACHARDS, le 10/04/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...  
 (2) L'assemblée délibérante étant : Conseil Communautaire.  
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

# ENGAGEMENTS REPORT

## DEPENSES

**Budget : ASSAINISSEMENT****Exercice : 2023****Section : INVESTISSEMENT**

ENGAGEMENT FONCT.	NAT OPERATION	TIERS	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE
FI23-00089P	1681	AGENCE DE L EAU	27 588.58 HT	27 588.58 HT	HT
12/2023 - CAPITAL EMPRUNT REF 160081201					
FI23-00090P	1681	AGENCE DE L EAU		9 735.25 HT	HT
12/2023 - CAPITAL EMPRUNT REF 160081201					
EA21-00155P	2031	ARTELIA	450.00	450.00 HT	HT
ANALYSES DES DETAILLANCES					
EA23016501P	2031	EUROFINS HYDROLOGIE EST		28 200.00 HT	HT
RSDE (LCA-BSR)					
EA23016401P	2031	IRH INGENIEUR CONSEIL	19 280.00 HT	19 280.00 HT	HT
RSDE (LCA-BSR)					
EA23009701P	2031	KORNOG GEOTECHNIQUE SA	26.00	4 280.00 HT	HT
G2-AVP - Bassin tampon - LCA					
EA22-00108P	2031 87	SARL CEMEAU	085.00 HT	10 085.00 HT	HT
PRE-ETUDE - STEP SGDP/LMA					
EA22-00250P	2031 87	SARL CEMEAU	500.00 HT	500.00 HT	HT
AVENANT N°1 - ANALYSE PHYSICO-CHEMIQUE					
EA23012601P	2031	SARL CEMEAU	8 525.00 HT	8 525.00 HT	HT
MOE-PR FORGERONS-GIR					
EA23017601P	2031	SARL CEMEAU	1 044.00 HT	1 044.00 HT	HT
DET-AOR-TOURNERET_LMA					
EA23018101P	2031	SARL CEMEAU	11 645.00 HT	11 645.00 HT	HT
PRO-AOR-BT-LCA					
	1 87	SARL CEMEAU	3 055.00 HT	3 055.00 HT	HT
MOE-REFOULEMENT-PNEUMATIQUE SGDP-LMA					
EA23020601P	2031	SARL CEMEAU	527.00 HT	527.00 HT	HT
MOE-PR ESSAIS SGDP (ACT-AOR)					
EA21-00330P	2031	SICAA ETUDES	14 900.00 HT	14 900.00 HT	HT
DIAGNOSTIC SCHEMA DIRECTEUR ASS COLL EU LCA-SFDL					
EA21-00362P	2031	SICAA ETUDES	000.00 HT	2 000.00 HT	HT
BC N°6-REHA_NLD					
EA23-00144P	2031	SICAA ETUDES	425.10 HT	425.10 HT	HT
BC N°12 - PR DU MOULIN DES LANDES - LCA					
TI23068201P	2051	GEOMATIKA SARL	1 200.00 HT	1 200.00 HT	HT
SIG : Profil altimétrique Profil altimétrique					
EA21-00152P	21532	ATLANTIQUE REHABILITATIO	6 528.50 HT	6 528.50 HT	HT

N°	Désignation	Quantité	Unité	Montant (€)	Observations
1	...	...	...	...	...
2	...	...	...	...	...
3	...	...	...	...	...
4	...	...	...	...	...
5	...	...	...	...	...
6	...	...	...	...	...
7	...	...	...	...	...
8	...	...	...	...	...
9	...	...	...	...	...
10	...	...	...	...	...
11	...	...	...	...	...
12	...	...	...	...	...
13	...	...	...	...	...
14	...	...	...	...	...
15	...	...	...	...	...
16	...	...	...	...	...
17	...	...	...	...	...
18	...	...	...	...	...
19	...	...	...	...	...
20	...	...	...	...	...
21	...	...	...	...	...
22	...	...	...	...	...
23	...	...	...	...	...
24	...	...	...	...	...
25	...	...	...	...	...
26	...	...	...	...	...
27	...	...	...	...	...
28	...	...	...	...	...
29	...	...	...	...	...
30	...	...	...	...	...
31	...	...	...	...	...
32	...	...	...	...	...
33	...	...	...	...	...
34	...	...	...	...	...
35	...	...	...	...	...
36	...	...	...	...	...
37	...	...	...	...	...
38	...	...	...	...	...
39	...	...	...	...	...
40	...	...	...	...	...
41	...	...	...	...	...
42	...	...	...	...	...
43	...	...	...	...	...
44	...	...	...	...	...
45	...	...	...	...	...
46	...	...	...	...	...
47	...	...	...	...	...
48	...	...	...	...	...
49	...	...	...	...	...
50	...	...	...	...	...
51	...	...	...	...	...
52	...	...	...	...	...
53	...	...	...	...	...
54	...	...	...	...	...
55	...	...	...	...	...
56	...	...	...	...	...
57	...	...	...	...	...
58	...	...	...	...	...
59	...	...	...	...	...
60	...	...	...	...	...
61	...	...	...	...	...
62	...	...	...	...	...
63	...	...	...	...	...
64	...	...	...	...	...
65	...	...	...	...	...
66	...	...	...	...	...
67	...	...	...	...	...
68	...	...	...	...	...
69	...	...	...	...	...
70	...	...	...	...	...
71	...	...	...	...	...
72	...	...	...	...	...
73	...	...	...	...	...
74	...	...	...	...	...
75	...	...	...	...	...
76	...	...	...	...	...
77	...	...	...	...	...
78	...	...	...	...	...
79	...	...	...	...	...
80	...	...	...	...	...
81	...	...	...	...	...
82	...	...	...	...	...
83	...	...	...	...	...
84	...	...	...	...	...
85	...	...	...	...	...
86	...	...	...	...	...
87	...	...	...	...	...
88	...	...	...	...	...
89	...	...	...	...	...
90	...	...	...	...	...
91	...	...	...	...	...
92	...	...	...	...	...
93	...	...	...	...	...
94	...	...	...	...	...
95	...	...	...	...	...
96	...	...	...	...	...
97	...	...	...	...	...
98	...	...	...	...	...
99	...	...	...	...	...
100	...	...	...	...	...

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF

<b>BC LOT3-N°23-67I - LA CHAPELLE-ACHARD Rue des Jonquilles - Amorce EU</b>						
EA23027201P	21532		GROUPEMENT SEDEP-VALOT	930.00 HT	930.00 HT	HT
<b>BC LOT3-N°23-68I - SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS L'Arrêt - Remises à niveau EU</b>						
EA23028601P	21532		GROUPEMENT SEDEP-VALOT	787.00 HT	787.00 HT	HT
<b>BC LOT3-N°23-72I - SAINT-JULIEN-DES-LANDES 22 Rue de l'Etoile - Pose tabouret EU</b>						
FI23-01163P	21532		NORIA	3 684.90 HT	3 684.90 HT	HT
<b>RENOUVELLEMENT POSTE DE REPOULEMENT EU LIEU DIT LES ESSAIS SGDP</b>						
EA23028901P	21532		SAS EIFFAGE ROUTE SUD OUE	3 840.00 HT	3 840.00 HT	HT
<b>Lotissement des Clares - Girouard Mise à niveau des tabourets</b>						
EA23-00089P	21532		SEDEP ATLANROUTE VALOT	4 067.24 HT	4 067.24 HT	HT
<b>LOT 1 : RENOUVELLEMENT DU POSTE DE REPOULEMENT DU MOULIN DES LANDES ET CREATION DES RESEAUX D'EAUX USEES ASSOCIES</b>						
EA22-00229P	21532		SPI2C	10 182.10 HT	10 182.10 HT	HT
<b>OPR-DE LATTRE_NLD</b>						
EA23009901P	21532		SPI2C	7 314.80 HT	7 314.80 HT	HT
<b>OPR-PR MOULIN DES LANDES</b>						
EA20-09064P	2315	75	SPI2C	3 462.20 HT	3 462.20 HT	HT
<b>OPR - RUE DE NANTES - BSR</b>						
EA20-00180P	2315	80	SPI2C	13 624.00 HT	13 624.00 HT	HT
<b>OPR-SFDL</b>						
EA21-00198P	2315	97	SPI2C	5 452.80 HT	5 452.80 HT	HT
<b>OPR_NLD</b>						
<b>TOTAL</b>				<b>659 876.25 HT</b>	<b>659 876.25 HT</b>	<b>HT</b>

Le 11/01/2024

Pour le Président,  
Le Vice-Président,  
Michel VALLA



*Le comptable public,*

*M*

*Sophie AUY*

Centre des Finances Publiques  
SGC des Sables d'Olonne  
155, rue Simone Veil  
CS 80375  
85109 LES SABLES D'OLONNE  
Tél : 02 51 86 85 20

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

**SLO**

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF



# ENGAGEMENTS REPORTES RECETTES

Budget : **ASSAINISSEMENT** Exercice : **2023** Section : **INVESTISSEMENT**

ENGAGEMENT FONCT.	NATURE OPERATION	TIERS	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE
EA22-00251P	13111	AGENCE DE L EAU	20 885.02 HT	20 885.02 HT	HT
SUBVENTION - TRAVAUX-NIEUL-LE-DOLENT (DE LATTRE, AIME BUREAU)					
FI23-00760P	13111	AGENCE DE L EAU	11 870.00 HT	11 870.00 HT	HT
AIDE FINANCIERE RECHERCHE DE MICROPOLLUANTS STATION D EPURATION BSLR ET LCA					
FI23-00761P	1312	CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA	3 375.00 HT	3 375.00 HT	HT
SUBVENTION REDUCTION UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET MICROPOLLUANTS					
EA22-00109P	1313	CONSEIL DEPARTEMENTAL	2 516.50 HT	2 516.50 HT	HT
SUBVENTION CD85 - PRE ETUDE STEP LMA/SGDP					
<b>TOTAL</b>			<b>38 646.52 HT</b>	<b>38 646.52 HT</b>	<b>HT</b>

Président  
 M. Pierre PAGEAU



Centre des Finances Publiques  
 SGC des Sables d'Olonne  
 155, rue Simone Veil  
 CS 60375  
 85109 LES SABLES D'OLONNE  
 Tél : 02 51 96 85 20

Le comptable public  
 M.  
 Sophie Auz

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF



Accédez au suivi de vos dossiers par le site Internet (votre identifiant est le n° RIC)  
<http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr>  
Déposez en ligne vos pièces justificatives pour paiement via le site  
<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>, rubrique « Services en ligne »

Nantes, le 28/09/2022

Agence certifiée ISO 9001 : 2015 par  
AB Certification n°A-1922

Référence à rappeler dans toutes vos  
correspondances :

Dossier n° : 220616101

Demande DS : 8879748

N° RIC : 113651

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS  
DES ACHARDS  
2 R MICHEL BRETON  
LA CHAPELLE ACHARD  
85150 LES ACHARDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DES ACHARDS

04 OCT. 2022.

COURRIER - ARRIVÉE

Affaire suivie par Mireille RAISON Chargée Interventions  
Tél n° : 02 40 73 99 54  
Adresse électronique : [mireille.raison@eau-loire-bretagne.fr](mailto:mireille.raison@eau-loire-bretagne.fr)

**Objet :** Notification de l'attribution d'une aide financière de l'agence

J'ai le plaisir de vous informer qu'en application de la décision n° 2022D051 du 22/09/2022 l'agence de l'eau Loire-Bretagne vous accorde son aide financière correspondant à la demande reçue le 24/05/2022 :

**TRAVAUX DE REDUCTION DES REJETS DIRECTS DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DE LA SURCHARGE HYDRAULIQUE DE LA STATION D'ÉPURATION SUR LA COMMUNE DE**

Le projet financé se définit comme suit : Réduction des eaux parasites des secteurs les plus contributeurs identifiés dans le diagnostic pour réduire la surverse en tête de station de Nieul le Dolent

Les caractéristiques techniques du projet qui seront vérifiées et dont le respect conditionnera l'octroi définitif de l'aide sont les suivantes : Remplacement de 130ml rue du maréchal de Lattre de Tassigny et chemisage continu de 421ml rue de Lattre de Tassigny, rue Lhotellier et stade municipal

Les conditions d'aide sont fixées par :

- Les règles générales d'attribution et de versement des aides, adoptées par délibération n°2021-82 du 4 novembre 2021
- La fiche action ASS\_3 applicable au 1er janvier 2022

disponibles sur le site Internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr> et dans votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr>

**En application des conditions ci-dessus, les caractéristiques de l'aide sont les suivantes**

• **Art 1 : Modalités de financement du projet :**

La définition des éléments ci-dessous figure dans le glossaire des règles générales d'attribution et de versement des aides de l'agence.

**Financement 1 : Subvention**

Imputation : 65733-DPI - 12 02

Dépense éligible HT	Coût plafond	Coefficient de prise en compte	Dépense retenue HT	Taux / unité	Montant maximal prévisionnel d'aide
224 570,00 €	0,00 €	62,00 %	139 233,40 €	30,00 %	41 770,02 €

• **Art 2 : Modalités de versement :**

Les modèles de pièces justificatives à fournir pour le versement de l'aide de l'agence sont disponibles sur votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr> ainsi que sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>. Les demandes de versement sont à déposer en ligne via le site <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>, rubrique « Services en ligne ».

N°	Montants (Euros)	Stade d'avancement	Pièce(s) justificative(s) à fournir
1	20 885,00	Notification de la décision d'aide	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IBAN</li> <li>• Versement dès notification ou au retour de la convention signée et datée par le bénéficiaire</li> </ul>
2	20 885,02	Achèvement de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IBAN</li> <li>• Proposition technique et financière de (des) entreprise(s) retenue(s)</li> <li>• Plan de financement actualisé daté et signé du bénéficiaire</li> <li>• PV réception des travaux sans réserve (formulaire EXE 6) ou notifiant la levée des réserves (EXE 9)</li> <li>• Décompte général définitif du (des) marché(s) de travaux</li> <li>• Acte d'engagement et AR notification des marchés ou devis acceptés datés signés ou bons de commandes</li> <li>• Relevé récapitulatif de factures et/ou relevé détaillé des coûts internes signé du bénéficiaire</li> </ul>

En cas de non réalisation totale ou partielle du projet conformément aux conditions d'aide et aux exigences du présent document, l'agence de l'eau Loire-Bretagne se réserve le droit de ne pas verser l'aide ou de demander le remboursement de toute ou partie de l'aide.

• **Art 3 : Conditions particulières d'attribution :**

Néant

• **Art 4 : Durée de validité de la décision : 2 ans.**

J'attire votre attention sur la nécessité de transmettre toutes les pièces justificatives dans ce délai, soit avant le 08/10/2024.

**• Art 5 : Mesures de publicité :**

Le bénéficiaire fait mention du concours financier de l'agence de l'eau

- directement sur le projet aidé, façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau ;
- sur tous les supports de communication relatifs au projet en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/demande-de-logo.html> ;
- dans les communiqués de presse ;
- dans les rapports d'activité ;

Le bénéficiaire informe et invite l'agence de l'eau à toute initiative médiatique ayant trait au projet.

Mes services sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le directeur général

et par délégation

La Directrice Maine-Loire-Océan

Morgan PRIOL



*Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de cette décision pour la contester devant le tribunal administratif d'Orléans, territorialement compétent, ou par le biais de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

**SLO**

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF

Accédez au suivi de vos dossiers par le site Internet (votre identifiant est le n° RIC) ;  
<http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr>  
Déposez en ligne vos pièces justificatives pour paiement via le site  
<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>, rubrique « Service en ligne »

Nantes, le 12/05/2023

Agence certifiée ISO 9001 : 2015 par  
AB Certification n°A-1922

Référence à rappeler dans toutes vos  
correspondances :

Dossier n° : 230158101

Demande DS : 12057402

N° RIC : 113651

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS  
DES ACHARDS  
2 R MICHEL BRETON  
LA CHAPELLE ACHARD  
85150 LES ACHARDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DES ACHARDS

17 MAI 2023

COURRIER - ARRIVÉE

Affaire suivie par Murielle RAISON chargée interventions

Tél n° : 02 40 73 99 54

Adresse électronique : [murielle.raison@eau-loire-bretagne.fr](mailto:murielle.raison@eau-loire-bretagne.fr)

**Objet** : Notification de l'attribution d'une aide financière de l'agence

J'ai le plaisir de vous informer qu'en application de la décision n° 2023D021 du 04/05/2023 l'agence de l'eau Loire-Bretagne vous accorde son aide financière correspondant à la demande reçue le 04/04/2023 :

### RECHERCHE DE MICROPOLLUANTS DANS LES EAUX BRUTES, LES EAUX TRAITÉES ET LES BOUES DE STATIONS D'EPURATION

Le projet financé se définit comme suit : Programme de recherche des substances dangereuses dans l'eau pour les stations d'épuration de Beaulieu-sous-la-Roche et la Chapelle-Achards

Les caractéristiques techniques du projet qui seront vérifiées et dont le respect conditionnera l'octroi définitif de l'aide sont les suivantes : 6 campagnes d'analyse des teneurs en micropolluants des effluents en entrée et sortie des stations et des boues pour la campagne 2023-2024

Les conditions d'aide sont fixées par :

- Les règles générales d'attribution et de versement des aides, adoptées par délibération n°2021-82 du 4 novembre 2021
- La fiche action MIC\_1 applicable au 1er janvier 2022

disponibles sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr> et dans votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr>

**En application des conditions ci-dessus, les caractéristiques de l'aide sont les suivantes :**

• **Art 1 : Modalités de financement du projet :**

La définition des éléments ci-dessous figure dans le glossaire des règles générales d'attribution et de versement des aides de l'agence.

**Financement 1 : Subvention**  
Imputation : 65733-DPI - 11 06

Dépense éligible HT	Coût plafond	Coefficient de prise en compte	Dépense retenue HT	Taux / unité	Montant maximal prévisionnel d'aide
47 480,00 €	0,00 €	100,00 %	47 480,00 €	50,00 %	23 740,00 €

• **Art 2 : Modalités de versement :**

Les modèles de pièces justificatives à fournir pour le versement de l'aide de l'agence sont disponibles sur votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr> ainsi que sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>. Les demandes de versement sont à déposer en ligne via le site <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>, rubrique « Services en ligne ».

N°	Montants (Euros)	Stade d'avancement	Pièce(s) justificative(s) à fournir
1	11 870,00	Notification de la décision d'aide	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IBAN</li> <li>• Versement dès notification ou au retour de la convention signée et datée par le bénéficiaire</li> </ul>
2	11 870,00	Achèvement de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IBAN</li> <li>• Plan de financement actualisé daté et signé du bénéficiaire</li> <li>• Acte d'engagement et AR notification des marchés ou devis acceptés datés signés ou bons de commandes</li> <li>• Rapport d'étude conforme au cahier des charges présenté à la demande d'aide</li> <li>• Relevé récapitulatif de factures et/ou relevé détaillé des coûts internes signé du bénéficiaire</li> <li>• Données bancarisées au format SANDRE (fichier extension .xml)</li> </ul>

En cas de non réalisation totale ou partielle du projet conformément aux conditions d'aide et aux exigences du présent document, l'agence de l'eau Loire-Bretagne se réserve le droit de ne pas verser l'aide ou de demander le remboursement de toute ou partie de l'aide.

• **Art 3 : Conditions particulières d'attribution**

Néant

• **Art 4 : Durée de validité de la décision : 2 ans.**

J'attire votre attention sur la nécessité de transmettre toutes les pièces justificatives dans ce délai, soit avant le 22/05/2025.

• **Art 5 : Mesures de publicité**

Le bénéficiaire fait mention du concours financier de l'agence de l'eau :

- directement sur le projet aidé, façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau ;
- sur tous les supports de communication relatifs au projet en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/demande-de-logo.html> ;
- dans les communiqués de presse ;
- dans les rapports d'activité ;

Le bénéficiaire informe et invite l'agence de l'eau à toute initiative médiatique ayant trait au projet.

Mes services sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le directeur général

et par délégation

La Directrice Maine-Loire-Océan  
Morgan PRIOL



*Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de cette décision pour la contester devant le tribunal administratif d'Orléans, territorialement compétent, ou par le biais de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF



RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

*La Présidente*

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DES ACHARDS

21 AOUT 2023

COURRIER - ARRIVÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES  
ACHARDS

ZA SUD EST CS 90116

2 RUE MICHEL BRETON LA CHAPELLE

85150 LES ACHARDS

Nantes, le 11 juillet 2023

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, l'arrêté N° 2023\_05447 en date du 11 juillet 2023 vous attribuant une participation financière de la Région des Pays de la Loire de 6.750 euros pour :

l'action n°2.8 : Réduction forte de l'utilisation des produits phytosanitaires et des micropolluants  
Diagnostic micropolluants, dans le cadre du CT Eau Vie et Jaunay 2022-2024

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christophe MORANÇAIS



**ARRETE N° 2023\_05447**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE**

VU le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108,

VU la communication de la Commission relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 - JOUE 26/06/2014 C198/1,

VU le règlement général d'exemption par catégorie (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,

VU le régime cadre exempté de notification N° SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020,

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.40391 relatif aux aides à la Recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020,

VU le régime cadre exempté de notification N° SA.40207 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2020,

VU le règlement n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1111-10, L1511-1 et suivants, L1611-4, et L4221-1 et suivants,

VU le Code de l'Environnement et notamment son article L.211-7,

VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

VU la délibération du Conseil Régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,

VU l'inscription de l'autorisation de programme numéro T102 2022-1 au budget de la Région,

VU la délibération du Conseil Régional en date des 9 et 10 juillet 2020 approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,

VU la délibération numéro T102 de la commission permanente, en date du vendredi 07 juillet 2023,

VU l'inscription de l'opération numéro 23107629 au budget de la Région, chapitre 907, nature de dépense 2041581,

Considérant la demande formulée auprès de la Présidente du Conseil régional

#### ARRETE

Article 1 : Une participation financière de **5 750 euros**, est attribuée à COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS, en vue de financer l'action n°2.8 : Réduction forte de l'utilisation des produits phytosanitaires et des micropolluants Diagnostic micropolluants, dans le cadre du CT Eau Vie et Jaunay 2022-2024. Elle concerne une dépense subventionnable de 22 500 euros HT.

Article 2 : Le versement de la participation financière sera effectué conformément aux conditions de l'extrait du règlement financier figurant en annexe du présent arrêté

Article 3 : Les dispositions de l'extrait du règlement budgétaire et financier annexé non contraires aux dispositions du dispositif régional et au présent arrêté sont applicables.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Article 5 : Le Directeur général des services de la Région et le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire.

Fait à Nantes, le 11 juillet 2023

Christophe MORANÇAIS





**V - VERSEMENT DES AIDES REGIONALES - PIECES JUSTIFICATIVES**

**Article 11 :** Délais de validité des aides  
 L'opération pour laquelle l'aide est attribuée doit être effectivement réalisée dans les délais fixés par le Conseil Régional ou la Commission permanente.  
 A défaut de délais spécifiques ayant fait l'objet d'une décision particulière du Conseil Régional ou de la Commission permanente, ceux-ci sont fixés à compter de la date de notification de l'arrêté ou de la signature de la convention comme suit :

- 4 ans si l'aide est destinée à l'investissement, SAUF acquisition de matériels ou d'équipements.

OU

2 ans pour les aides de fonctionnement ainsi que pour celles d'investissement effectuées à l'acquisition de matériels ou d'équipements.  
 A l'expiration de ce délai de réalisation, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de six mois pour fournir les pièces justificatives nécessaires au versement de l'aide.  
 La durée de l'acte juridique associé à une décision d'attribution d'une aide (convention ou arrêté) devra inclure les délais de réalisation de l'opération et les délais de transmission des pièces jointes par le bénéficiaire.  
 Le non-respect des délais fixés entraîne l'annulation partielle ou totale de l'aide de manière automatique.

**Travaux, études, programmes d'investissement, équipements et matériels**

**SI aide d'investissement :** travaux, études, programmes d'investissement, équipements et matériels  
 ET SI aide ≤ 4 000 € : le paiement interviendra en une seule fois sur justificatif de la dépense.  
 Une avance de 50% de la somme  
 Le versement du solde sera effectué sur justificatif de réalisation totale de l'opération  
**ET SI aide > 150 000 €**

- Une avance de 20%.
- Des acomptes versés sur justificatif des dépenses.

**SI aide d'investissement pour acquisitions foncières et immobilières :**

Le paiement interviendra en une seule fois sur justificatif de la dépense.

**Article 12 :** Pièces justificatives pour le versement des aides

Le versement des aides régionales intervient conformément aux dispositions du décret n°2016-283 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé.

**Travaux, programmes d'investissement, équipements :**

Pour le versement d'une avance, quand celle-ci est envisageable au regard des conditions de versement définies précédemment, il conviendra de produire toutes pièces attestant du début de l'opération (attestation de commencement de travaux, devis, bon de commande...). Ces pièces devront être attestées, au nom du bénéficiaire de l'aide, par toute personne dûment habilitée. Les versements d'acomptes se feront sur production d'un état récapitulatif, attestant de la réalisation partielle de l'opération, dans la limite de 30% de l'aide consentie, et justifiant des dépenses acquittées.

**Le versement du solde se fera sur :**

- pour les travaux : présentation d'une attestation d'achèvement des travaux dûment signée et d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visées par le comptable public assignataire pour les bénéficiaires publics, ou par le représentant légal de l'organisme pour les bénéficiaires privés, et ce conformément au modèle communiqué par les bénéficiaires privés, et ce conformément au modèle communiqué par les services de la Région.
- pour les programmes d'investissement : présentation d'un bilan financier de l'opération financé en dépenses et en recettes, accompagné d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visées par le comptable public assignataire pour les bénéficiaires publics, ou par le représentant légal de l'organisme pour les bénéficiaires privés, et ce conformément au modèle communiqué par les services de la Région.
- pour les équipements : présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visées par le comptable public assignataire pour les bénéficiaires publics, ou par le représentant légal de l'organisme pour les bénéficiaires privés, et ce conformément au modèle communiqué par les services de la Région.

**Acquisitions foncières et immobilières :**

Les aides à l'acquisition foncière et immobilière seront, toutefois, accompagnées d'un certificat notarié de prise en compte des sommes qui seraient éventuellement dues à des créanciers inscrits au folioir des hypothèques.  
 En cas d'acquisitions multiples, une attestation détaillée du notaire pourra se substituer aux copies des actes. Cette attestation devra notamment indiquer si les actes de vente ont fait l'objet d'une procédure d'enregistrement.  
 Les honoraires de notaires et exceptionnellement d'autres frais annexes clairement identifiés pourront être inclus dans la dépense subventionnable sous réserve d'une mention expresse contenue dans la décision d'attribution de l'aide.

Conformément au décret modifié n°2016-93 du 20 janvier 2016 précité, les fonds de concours, prêts et avances remboursables seront régies par production d'une convention ou d'un contrat conclu entre le porteur du projet et la Région.

Pour les prêts et avances remboursables, le conventionnaire devra expressément prévoir un échéancier de versement, ce dernier qui s'effectuera sur production d'un titre de recettes adossé aux décaissements de la Région et mentionnant le montant de l'échéance.

**VI - CONTROLE ET ANNULATION DES CREDITS RESERVES AUX AIDES REGIONALES**

Les justificatifs prévus par les règlements particuliers, liés aux allocations, bourses et primes devront être fournis pour que l'attribution de ces dernières ait un caractère définitif.

**Article 13 :** Obligations et contrôle des organismes bénéficiaires des aides

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement.

Les services de la Région sont habilités à procéder à toute forme de contrôle, notamment sur place avant et après le versement de l'aide conformément aux dispositions de l'article L161-4 du CCCT.

Par ailleurs, et en application de l'article L461-2 de CCCT, toute association ou organisme ayant bénéficié au cours de l'année N d'une subvention d'investissement ou de fonctionnement supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat devra fournir à la Région au cours de l'année N+1 et en tout état de cause avant le 31 juillet, le bilan certifié conforme de l'exercice fondé. Il en est de même des organismes ayant bénéficié au cours de l'exercice, d'une garantie d'emprunt.

Conformément à l'article L612-4 du code du commerce, ce bilan est certifié par un commissaire aux comptes pour les associations et organismes soumis à l'obligation de certification des comptes. Pour les associations et organismes non soumis à cette obligation, le bilan est certifié par le président de l'association ou de l'organisme concerné.

Tout organisme qui doit avoir bénéficié d'une aide affectée à une dépense déterminée doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006. Ce dernier issu du compte de résultat du bénéficiaire, est présenté sous forme d'un tableau des charges et des produits affectés à l'action subventionnée. Ce compte rendu est impérativement accompagné de deux annexes comprenant respectivement :

1. Un commentaire sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'action ainsi qu'un tableau de répartition entre le budget principal et le compte rendu financier des charges communes indiquant les crédits utilisés à cet effet.
2. Une information qualitative décrivant notamment, la nature des actions entreprises et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux du projet.

Ce compte rendu financier est déposé à la Région dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

En outre et conformément à l'ordonnance n° 2015-999 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, tous les pouvoirs adjudicateurs sont désormais soumis à des principes juridiques communs, explicités par voie réglementaire. Sont en particulier visés par les présentes dispositions, les entités de droit privé, non inscrites strictement dans le cadre de la définition du pouvoir adjudicateur, mais qui bénéficieraient d'une aide à plus de 50 % émanant précisément d'une structure soumise aux marchés publics.

**Article 15 :** Annulation et reversement des aides régionales

Les crédits réservés aux aides régionales peuvent être annulés pour plusieurs motifs :

- Non production des pièces justificatives visées à l'article 13 dans un délai maximum de six mois après la fin de la réalisation de l'opération,
  - Utilisation de l'aide différente de celle qui l'avait motivée,
  - En cas d'infraction partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
  - En cas de non-respect des dispositions de l'article 16 du présent règlement.
- Cette annulation peut être totale ou partielle. Elle devra être l'objet d'une décision de la Commission permanente. Elle pourra également donner lieu au remboursement des sommes indûment versées par l'émission d'un titre de recette exécutoire.  
 La Région se réserve par ailleurs le droit de demander, au vu du bilan financier définitif en dépenses et en recettes que le bénéficiaire aura produit, le reversement de tout ou partie de l'aide dont l'octroi aurait pu, au final, donner lieu à profit à son égard.

**Article 16 :** Mission de l'aide. Opérations de la Région

Le bénéficiaire doit justifier de mesures de publicité pour signaler l'intervention de la Région.

1. Dans le cas de travaux ou d'une subvention ou d'une aide d'un montant supérieur à 10 000 euros, le bénéficiaire est tenu d'apposer, à ses frais, pendant toute la durée du chantier, selon des modalités définies avec la Région, et aussi que soit la nature des travaux, un panneau de chantier qui respecte les contraintes fixées par la Région. Le panneau de chantier doit être apposé de cette signalétique doit être apposée par le présentateur d'une photographie. Pour certains travaux, la Région se réserve toutefois la possibilité de fournir elle-même le panneau que le bénéficiaire devra apposer durant toute la durée des travaux. Dans le cas de subventions ou d'aides versées pour le soutien de manifestations culturelles, sportives ou économiques, le bénéficiaire s'oblige à mettre en place de la signalétique "Région" sur le lieu de la manifestation -selon un format et un nombre de supports à déterminer avec les services de la Région. Il s'engage également à valifier le soutien de la Région dans ses supports de communication et sur toutes opérations de relations presse et relations publiques. Cela inclut à minima :
  - La présence du logo sur les supports de communication «officiels», plaquettes, programmes, site internet, vidéo..., avec validation préalable de tous les supports par la Direction de la Communication de la Région ;
  - Au cas échéant, l'insertion dans les supports de communication d'éléments verbatim du Président du Conseil régional ou de son représentant, sous forme écrite ou vidéo ;
  - La participation du Président du Conseil régional ou de son représentant aux opérations de relations presse -conférences de presse, point presse-, sur la base d'un calendrier défini en amont ;
  - La mise à disposition d'invitations -dont le nombre sera à déterminer en fonction de l'événement- dans le cas de manifestations payantes ou gratuites.
 En outre, dans le cadre de manifestations incluant salons ou expositions, le bénéficiaire devra, à la demande de la Région, mettre à disposition un espace d'exposition dont la taille, l'équipement et les caractéristiques techniques -aménagement, accès aux fauteuils, etc. - et les modalités financières seront à déterminer avec les services de la Région.
2. Au titre des aides régionales à l'acquisition de gros équipements, le bénéficiaire s'engage à faire mention du soutien de la Région dans les communications de presse ainsi que sur les outils de communication tels que les plaquettes de présentation de l'équipement. En outre, pour des aides à l'équipement supérieures à 150 000 euros, le bénéficiaire apposera sur l'appareil lui-même ou à l'intérieur de celui-ci, une plaque rappelant le soutien régional. La Région se réserve le droit de vérifier sur place le bon respect de cette obligation de visibilité. La Région en outre sera informée par le bénéficiaire de l'aide, de toute initiative médiatique ayant trait à l'opération mentionnée -inauguration, pose de première pierre, visite de chantier ainsi que toute présentation du projet ou de sa réalisation à la presse, etc- prise en application des points 1., 2., 3. de l'article 16. Cette obligation d'information de la Région prendra obligatoirement la forme d'un courrier officiel adressé dans un délai raisonnable au Président du Conseil régional l'invitant à participer aux opérations médiatiques initiées par le bénéficiaire de l'aide régionale.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_248\_57-BF

**ARRETE n°**  
**Planification des travaux d'assainissement**  
**Programme 2022**

**VENDÉE**  
LE DÉPARTEMENT

Pôle Infrastructures et Désencievancements  
Service Eau

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU la délibération n° VIII-B 1 du Conseil Départemental du 11 mars 2022 inscrivant un crédit de 100 000 € au budget 2022 du Département pour le financement du programme d'intervention pour la planification des travaux d'assainissement,

VU la demande de la Communauté de Communes du Pays des Achards,

VU la délibération n° 8-3 du 20 mai 2022 de la Commission Permanente du Conseil Départemental,  
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département de la Vendée,

ARRÊTE :

**Article 1** - Sur les crédits inscrits au Budget 2022 du Département, une subvention est attribuée à la Communauté de Communes du Pays des Achards, en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité pour la station d'épuration de Saint-Georges-de-Pointindoux / La Mothe-Achard.

**Article 2** - Les caractéristiques de cette subvention sont les suivantes :

	Montant des travaux subventionnables H.T.	Taux de subvention	Montant de la subvention (*)
Conseil Départemental	25 165,00 €	10 %	2 516,50 €

\* Ce montant n'est pas forfaitaire, le montant de la subvention accordée sera réduit, au prorata des dépenses H.T. réellement exécutées, si le coût réel de l'investissement est inférieur au coût prévisionnel indiqué au moment de la présentation du dossier en commission permanente. Si le coût définitif est supérieur au coût prévisionnel, la subvention ne fera l'objet d'aucune revalorisation.

**Article 3** - Les délais de validité de cette subvention figurent au point 10 du règlement visé ci-dessus dont l'extrait est annexé au présent arrêté.

**Article 4** - Le versement de la subvention pourra être effectué, sous réserve des engagements décrits au point 4 et sur présentation des documents décrits au point 8 du règlement.

**Article 5** - Le bénéficiaire de la subvention devra respecter les conditions prévues au point 9 du règlement conformément à l'extrait ci-annexé.

**Article 6** - Les demandes de versement de la subvention doivent être adressées, avec les pièces visées à l'article 4 à :

Monsieur le Président du CONSEIL DEPARTEMENTAL  
Pôle Infrastructures et Désencievancements – DEAP - Service Eau  
40, rue du Maréchal Foch – 85923 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 9

**Article 7** - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le - 7 JUIN 2022

Pour le Président,  
Le Directeur Général Adjoint  
du Pôle Infrastructures et Désencievancements

Samuel MEUNIER



Extrait du règlement du programme modifié par délibération de la Commission Permanente n° 8-3 du 19 novembre 2021

#### **4 – Engagement de la collectivité bénéficiaire**

Le Département doit être associé tout au long de l'exécution de l'étude et sera associé au comité de pilotage aux différents comités de suivi mis en oeuvre.

#### **8 – Modalités de paiement de l'aide**

Après décision attributive de subvention de la Commission permanente, le paiement sera effectué dans les conditions suivantes :

- 1<sup>er</sup> acompte de 30% dès le commencement de l'étude, si le montant de l'aide est supérieur à 3 000 €, sur présentation de l'ordre de service de démarrage de l'étude signé par le maître d'ouvrage,
- Solde sur présentation :
  - d'un récapitulatif global des paiements visé du comptable public et du maître d'ouvrage,
  - des factures,
  - du rapport d'étude accompagné des fonds de cartes produits sous format compatible avec ARCGIS,
  - du document d'approbation pour les révisions de zonage.

Le montant de la subvention accordée sera réduit, au prorata des dépenses H.T. réellement exécutées, si le coût réel de l'investissement est inférieur au coût prévisionnel indiqué au moment de la présentation du dossier en commission permanente. Si le coût définitif est supérieur au coût prévisionnel, la subvention ne fera l'objet d'aucune revalorisation.

#### **9 – Reversement de l'aide**

Tout ou partie de la subvention du Département sera abrogée de plein droit par la Commission Permanente et un remboursement immédiat pourra être exigé de la collectivité après contrôle, dans l'un au moins des cas suivants :

- si l'opération réalisée ne correspond pas à celle sur laquelle la Commission permanente a délibéré,
- en cas d'inexécution totale ou partielle du projet de nature à remettre en cause le montant de la subvention.

#### **10 – Caducité des demandes et des décisions d'octroi**

- La subvention sera abrogée automatiquement et les crédits désengagés, si, à l'expiration d'un délai de 2 ans à compter de la notification de la subvention, l'opération n'a reçu aucun commencement d'exécution, ou si les travaux ne sont pas achevés dans un délai de 3 ans à compter de la notification de la subvention. Le bénéficiaire devra fournir dans ces délais les demandes d'acompte ou de solde avec les pièces justificatives.

- Une prolongation de validité d'un an au maximum pourra être accordée par la commission permanente pour le commencement de l'opération, à condition que le retard n'incombe pas au bénéficiaire et que la demande de prolongation, avec justificatifs à l'appui, soit présentée au moins deux mois avant la date d'expiration de ce délai de deux ans.

#### **11 – Contacts**

Renseignements : Département de la Vendée – Service Eau – Tél : 02.28.85.86.38 –  
E-mail : eau@vendee.fr